

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

**HQD - Demande relative à
l'établissement des tarifs d'électricité
pour l'année tarifaire 2016-2017**

DOSSIER

R-3933-2015

PREUVE DU GRAME-I

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Préparé par

Nicole Moreau
Analyste environnement et énergie
EnviroConstats

Et

Valentina Poch,
Analyste interne pour le GRAME,

Pour le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)

DÉPOSÉ À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Le 5 novembre 2015

MANDAT

Le GRAME a retenu les services de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement. Madame Moreau possède une formation de premier cycle en administration et comptabilité de l'école des Hautes études commerciales de l'Université de Montréal, de même qu'une maîtrise en sciences de l'Environnement de l'UQAM. Par ailleurs, elle a participé à la rédaction de mémoires du GRAME aux dossiers précédents du Distributeur portant sur les demandes d'approbation des tarifs d'électricité.

Le GRAME a retenu également les services de Mme Valentina Poch qui a collaboré à certains volets de recherches dans le cadre de ce mémoire. Madame Poch détient une formation de premier cycle en sciences biologiques de l'UQAR et une maîtrise en aménagement du territoire et développement régional de l'Université Laval. Elle a participé à la rédaction de mémoires du GRAME pour les dossiers précédents du Distributeur.

TABLE DES MATIERES

Mandat.....	3
I. Bilan du PGEÉ 2003-2015.....	5
1.1 Budget et analyses économiques.....	8
II. Réseau intégré / Interventions en efficacité énergétique 2016	11
2.1 Marché Résidentiel	11
2.1.1 Interventions de 2016	11
2.1.2 Budget et analyses économiques	12
2.2. Marché affaires	16
2.2.1 Interventions de 2016 et nouveautés.....	16
2.2.2 Budget et analyse économique	17
III. Gestion de la demande en puissance	17
3.1 Interventions en 2016.....	17
3.1.1 Projet pilote Programme Charges interruptibles - Bâtiments CI	18
3.1.2 Charges interruptibles résidentielles : Programme volontaire d'interruption de l'alimentation électrique de chauffe-eau.....	19
3.1.3 Sensibilisation à la pointe hivernale et structure tarifaire	22
3.2 Budget et analyse économique.....	24
3.3 Conclusion gestion de la demande en puissance.....	24
IV. Réseaux autonomes / Interventions en efficacité énergétique.....	25
4.1 Résultats en efficacité énergétique.....	25
4.2 Interventions en efficacité énergétique, mesures de conversion et gestion de la demande. 26	
4.2.1 Les mesures de conversion vers des sources d'énergie	26
4.2.2 Nouvelles offres d'interventions en efficacité énergétique de type clé en main.....	32
4.2.3 Gestion de la demande en puissance.....	36
4.2.4 Campagnes de sensibilisation à la pointe hivernale.....	37
4.3 Budget et analyse économique.....	40
4.4 Programme d'utilisation efficace de l'énergie (PUEÉ) en réseaux autonomes	41
Conclusions	43
Annexe 1: The Renewable Energy Atlas of Alaska, site web akenergyauthority.org:.....	50
Annexe 2 : Politique énergétique 2016-2025 Les ministres Pierre Arcand et Geoffrey Kelley à l'écoute des représentants des communautés autochtones, 4 novembre 2015	53

I. BILAN DU PGEÉ 2003-2015

Le Distributeur présente un aperçu des résultats de son PGEÉ 2003-2015. Le GRAME note que, bien que ce bilan dépasse la cible de 8 TWh de la Stratégie énergétique du Québec, pour atteindre 8,8 TWh¹, les résultats en efficacité énergétique en réseaux autonomes auront été mitigés. Il serait donc opportun que le Distributeur présente un bilan complet de ses résultats en efficacité énergétique, et que ce bilan soit présenté à la Régie et aux intervenants lors d'une rencontre, préférablement suite au dépôt de la Stratégie énergétique du Québec.

Considérant que le Décret gouvernemental 841-2014 indique la priorité gouvernementale accordée à l'efficacité énergétique, en s'appuyant notamment sur les meilleures pratiques en ce domaine, une telle rencontre pourrait être accompagnée d'une discussion sur les améliorations à mettre en place pour la prochaine période qui sera attachée à la prochaine stratégie énergétique.

Considérant que le Plan d'action 2013-2023 sur les changements climatiques a adopté une cible de réduction des émissions de GES de 20 % sous le niveau d'émissions de 1990 à l'horizon de 2020, la recherche de moyens pour réduire la consommation d'énergie et la recherche de sources d'énergies alternatives en réseaux autonomes doit être attachée à une réflexion sur des objectifs ciblés à atteindre dans ces réseaux.

Le Québec en action!

Nous avons adopté une ambitieuse cible de réduction des émissions de GES de 20 % sous le niveau de 1990 à l'horizon 2020, et notre intention est de poursuivre notre engagement à long terme.

Référence : Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, p. I

De fait, le Plan d'action s'appuie notamment sur le Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies mettant en œuvre certaines orientations de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 dans le domaine de l'efficacité énergétique, indiquant que l'innovation énergétique de même que l'efficacité est au cœur du PACC 2020. À cet égard, le PACC 2020 indique l'importance de la cohérence et **la complémentarité des deux démarches, soit la réduction des GES et l'efficacité énergétique.**

Dans le domaine de l'efficacité et de l'innovation énergétiques, il est à noter que le Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies 2007-2010 a permis de mettre en œuvre certaines orientations de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015. Le prochain plan d'ensemble énoncera les orientations et les priorités en matière d'efficacité et d'innovation énergétiques et assurera une action cohérente et porteuse pour toutes les formes d'énergie.

¹ R-3905-2014, B-0038, HQD-10, doc. 1, page 5

L'efficacité et l'innovation énergétique étant au cœur du PACC 2020, le gouvernement veillera à la cohérence et à la complémentarité de ces deux démarches afin de favoriser l'atteinte des objectifs de réduction d'émissions de GES.

Référence : Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, p. 21

C'est pourquoi les résultats en efficacité énergétique dans les réseaux autonomes alimentés par de l'énergie émettrice de GES doivent être analysés séparément.

Au Québec, les responsabilités de l'efficacité énergétique sont partagées entre le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques et les distributeurs de gaz et d'électricité. En ce qui a trait au défi posé par la lutte contre les changements climatiques, il est clair que le Québec devra revoir ses mécanismes réglementaires et optimiser l'ensemble des moyens d'intervention en efficacité énergétique. (Notre souligné)

Référence : Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, De la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique du Québec, document de consultation, p. 50

Pour terminer, en lien avec sa demande de présenter un bilan à la Régie et aux intervenants, le GRAME souligne que le gouvernement du Québec, dans son décret 579-2015, demande au Distributeur d'identifier les retombées pour les consommateurs lors de la préparation d'un bilan en efficacité énergétique plus de dix ans après la mise en place de son PGEÉ.

Décret 579-2015 - Extrait

QUE le plan stratégique portant sur les années 2016-2020 contienne un bilan à l'égard des sujets suivants :

1. le développement de l'énergie éolienne, notamment en ce qui concerne les initiatives du Québec et ses retombées depuis le lancement du premier appel d'offres en 2003;
2. l'efficacité énergétique, notamment en ce qui concerne les activités d'Hydro-Québec Distribution et les retombées pour les consommateurs, plus de dix ans après la mise en place de son Plan global en efficacité énergétique;
3. les activités d'Hydro-Québec dans la recherche et le développement;

En considérant la demande gouvernementale de présenter un bilan, incluant les retombées pour les consommateurs, il nous apparaît approprié que l'information présentée à la section 2 de la pièce B-042 soit plus détaillée à l'égard des réseaux autonomes et qu'elle fournisse de l'information selon les réseaux administrés par le Distributeur, pour s'assurer que les retombées soient également identifiées pour tous les groupes de clients, sans compter le fait que les réseaux autonomes soient générateurs d'émissions de GES.

TABLEAU 1 :
PGEÉ 2003-2015
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET DÉPENSES

Par marchés	TWh	M\$
Marché Résidentiel	3,4	500
Marché Affaires - Commercial et institutionnel	2,2	600
Marché Affaires - Industriel	3,1	300

Note bas de page : Les résultats excluent les postes suivants : Réseaux autonomes, Innovations technologiques et commerciales, Gestion de la demande en puissance ainsi que les Activités communes. (Notre souligné)

R-3933-2015, B-042, Tableau 1 PGEÉ 2003-2015, Économies d'énergie et dépenses, p. 6

Concernant la part des économies contribuant à la réduction des besoins en puissance, il nous apparaît que l'information à cet effet aurait avantage à être détaillé sur une base annuelle, plutôt que globale comme présenté ci-dessus. Cela permettrait d'illustrer les améliorations en cours de processus dans les offres du Distributeur, notamment en gestion de la demande en puissance à la pointe. Nous comprenons qu'il s'agit d'une orientation récemment mise en œuvre par le Distributeur, dont nous comptons suivre l'évolution sur la prochaine période de la stratégie énergétique, elle-même liée à des objectifs complémentaires de réduction des GES et des réductions de coûts et d'efficience pour le Distributeur. Rappelons que le PACC 2020 indique l'importance de la cohérence et la complémentarité des deux démarches, soit la réduction des GES et l'efficacité énergétique.

En soi, la réduction des besoins en puissance à la pointe permet d'envisager une réduction des coûts assumés par la clientèle, sans compter la réduction de la croissance des achats de court terme sur les marchés extérieurs, ou encore de l'obligation de requérir de nouveaux achats générant des émissions de GES, comme c'est le cas avec la réouverture de la centrale TCE qui vient d'être entérinée par la Régie dans sa décision D-2015-179².

Concernant la future Stratégie énergétique qui doit être déposée à l'automne 2015, de nouvelles cibles en efficacité énergétique seront à l'ordre du jour, le GRAME recommande que celles-ci soient présentées lors d'une rencontre, permettant également de présenter un bilan complet des résultats en efficacité énergétique du PGEÉ 2003-2015, par segments de clientèle, comprenant les résultats en réduction de la puissance, ainsi qu'un bilan séparé pour les réseaux autonomes, incluant les moyens qu'entend mettre en place le Distributeur pour favoriser le recours à des sources d'énergies alternatives.

² Dossier R-3925-2015, Demande relative à l'utilisation de la centrale de TransCanada Energy Ltd («TCE») de Bécancour en période de pointe

1.1 BUDGET ET ANALYSES ÉCONOMIQUES

Le GRAME constate que le budget demandé en 2016 pour la réalisation d'interventions en efficacité énergétique est de 135 M \$, soit sensiblement le même que celui demandé en 2015, bien que la répartition entre les activités prévues puisse être différente. À cet égard, le GRAME est satisfait de la nouvelle orientation du Distributeur, notamment à l'égard de la mise en place d'interventions en gestion de la demande en puissance et de la bonification pour les grands industriels du volet *Gestion de l'énergie*, pour lesquels un budget de 31 M\$ est prévu. Quoique le budget de 135 M\$ ne comprenne pas les incitatifs financiers pour les programmes *Charges interruptibles résidentielles* et *Charges interruptibles Bâtiments*, étant inclus dans les coûts d'approvisionnement³, nous notons que pour 2016, les coûts d'approvisionnement pour l'achat de puissance pour les nouvelles interventions en gestion de la demande en puissance sont estimés à 8,8 M\$⁴, en croissance de 6,5 M\$ par rapport à 2015, ce qui démontre l'acquisition de puissance grâce à ces programmes.

TABLEAU 6 :
COÛT DES APPROVISIONNEMENTS POSTPATRIMONIAUX

	2014			2015			2016		
	Année historique			Année de base			Année témoin		
	TWh	M\$	\$/MWh	TWh	M\$	\$/MWh	TWh	M\$	\$/MWh
LONG TERME	12,5	1 189,0	94,8	14,4	1 418,8	98,7	15,0	1 527,6	102,0
COURT TERME	2,7	521,0	s.o.	3,5	311,8	s.o.	0,3	63,7	s.o.
Achats d'énergie ⁽¹⁾	2,7	502,6	183,8	3,5	280,8	80,3	0,3	20,2	75,1
Reventes d'énergie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de puissance	s.o.	18,4	s.o.	s.o.	31,1	s.o.	s.o.	43,5	s.o.
dont option d'électricité interruptible		7,7			12,8			11,1	
dont nouvelles interventions en GDP					2,3			8,8	
SERVICE DE TRANSPORT									
TOTAL	15,3	1 709,9	111,9	17,9	1 730,6	96,9	15,2	1 591,4	104,4

(1) Incluant les montants relatifs à l'entente cadre.

Référence : R-3933-2015, B-0023, Tableau 6, page 11

Nous avons pris connaissance de l'analyse de l'évolution des charges relatives aux interventions en efficacité énergétiques pour la période 2006-2016 proposée par la Régie dans sa demande de renseignements no 3. À partir des données réelles et des dépenses autorisées, la Régie remarque que les charges autorisées ont été systématiquement plus élevées que celles encourues depuis 2006.

³ R-3933-2015, B-0042, page 16, note de bas de page no. 14 : Au même titre que l'aide financière accordée aux clients Grande puissance et Affaires qui adhèrent aux options d'électricité interruptible, l'aide financière allouée aux programmes *Charges interruptibles résidentielles* et *Charges interruptibles Bâtiments* n'est pas incluse dans le budget des interventions en efficacité énergétique. Elle est plutôt comptabilisée dans les coûts d'approvisionnement (voir la pièce HQD-6, document 1).

⁴ R-3933-2015, B-0023, Tableau 6, page 11

**Évolution des charges reliées aux
« Interventions en efficacité énergétique » (dont le PGEE)**

(en M\$)	Année témoin (autorisé et ajusté)	Année de base (réel 4/12 - budget 8/12)	Année historique (réel)	Différence (réel-autorisé)	
2006	43,0		35,0	(8,0)	(18,6%)
2007	48,3		30,4	(17,9)	(37,1%)
2008	56,8		51,9	(4,9)	(8,6%)
2009	67,8		51,3	(16,5)	(24,3%)
2010	69,1		44,5	(24,6)	(35,6%)
2011	57,2		32,0	(25,2)	(44,1%)
2012 (1)	44,1	38,1	30,6	(13,5)	(30,6%)
2013	35,0	34,5	29,4	(5,6)	(16,0%)
2014	34,5	29,3	23,7	(10,8)	(31,3%)
2015	35,0	35,0		0,0	0,0%
2016	35,1				

Note 1 : Dans sa décision D-2012-024, la Régie a réduit de 15 % les charges reliées au PGEE pour l'année témoin 2012. Ainsi, la prévision de l'année témoin 2012 du Distributeur passe de 51,9 M\$ à 44,1 M\$.

Référence : R-3933-2015, A-0014, Demande de renseignements no 3 de la Régie, page 15

À cet égard, le GRAME recommandait au dossier R-3842-2013⁵ l'exclusion des budgets relatifs aux charges pour les interventions en efficacité énergétique du Plan global en efficacité énergétique (PGEE) du mécanisme de partage des écarts, donc la création d'un compte d'écart puisque, comme le constate la Régie, les écarts entre le réel et la prévision impliquent que les budgets autorisés puissent ne pas être utilisés, ni reportés à une année subséquente.

De sorte que les prévisions doivent être le plus juste possible, ce qui dans la pratique ne s'est pas révélé concluant entre 2006 et 2015, comme le constate la Régie⁶, avec la conséquence que la non-utilisation de charges prévues pour le PGEE se traduit par une augmentation des bénéfices du Distributeur, et implique qu'il est à l'avantage du Distributeur de réduire en cours d'année de telles dépenses, ou encore de les surestimer.

À la lumière du bilan proposé par la Régie, le GRAME réitère que ces charges fassent l'objet d'un tel compte pour reporter les charges autorisées, permettant leur utilisation ultérieure. L'avantage d'une telle modification permettrait à la Régie de s'assurer que les budgets autorisés pour les charges du PGEE aient moins d'impact sur les tarifs et retirerait l'avantage du Distributeur à proposer une estimation de ces derniers qui s'avère au-dessus de ses besoins.

Bien que le GRAME constate que pour l'année 2015, ces charges sont en ligne directe avec le budget autorisé, contrairement aux années précédentes et que le Distributeur indique en réponse à la Régie, que les dépenses prévues pour 2016 correspondent à la meilleure prévision disponible des montants nécessaires pour répondre aux objectifs de

⁵ R-3842-2013, C-GRAME-0011, Page 34

⁶ R-3933-2015, B-0075, Demande de renseignements no 3 de la Régie, RDR 18.1

l'année⁷, comme le GRAME l'indiquait, il serait judicieux de modifier la méthode de comptabilisation de ces charges.

Finalement, le GRAME constate que les résultats des analyses économiques indiquent que la rentabilité des programmes et activités du Distributeur justifient leur poursuite en 2016 avec un TCTR de 313 M\$, bien que le test de neutralité tarifaire comporte une valeur négative de -29 M\$.

Les résultats des analyses économiques confirment la rentabilité des programmes et activités du Distributeur pour la société et justifient leur poursuite en 2016. Le test du coût total en ressources (*TCTR*) indique une valeur de 313 M\$ alors que le test du participant (*TP*) atteint 402 M\$. Par ailleurs, le test de neutralité tarifaire (*TNT*) présente une valeur négative de -29 M\$, ce qui indique que les interventions en efficacité énergétique exercent une pression à la hausse sur les tarifs du Distributeur.

Référence : B-0042, section 4.1. Analyses économiques, Page 23

En conclusion, outre l'intérêt de se pencher sur la modification de la méthode de comptabilisation des charges liées à la réalisation des interventions en efficacité énergétique, le GRAME recommande l'approbation du budget de 135 M \$ demandé par le Distributeur pour ses programmes en efficacité énergétique.

⁷ R-3933-2015, B-0075, Réponse à la question 18.1 de la demande de renseignements no 3 de la Régie

II. RÉSEAU INTÉGRÉ / INTERVENTIONS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2016

2.1 MARCHÉ RÉSIDENTIEL

2.1.1 Interventions de 2016

Concernant les interventions en efficacité énergétique de 2016, le GRAME se penche dans cette section sur certains ajouts et améliorations proposées dans le marché résidentiel.

Le GRAME note l'intention du Distributeur d'évaluer les potentiels de transformation de marchés, de la mise en place d'une approche intégrée pour les ménages à faibles revenus ainsi que sa participation auprès d'organismes de réglementation.

Globalement ces priorités de 2016, telles qu'énoncées par le Distributeur, répondent à certaines préoccupations du GRAME, notamment celles à l'égard de la réduction des besoins à la pointe et de la recherche de moyens dans le but d'équilibrer le bilan en puissance que nous abordons dans la section sur la gestion de la demande en puissance.

Les priorités pour l'année 2016 sont :

- le développement de nouvelles opportunités en gestion de la demande en puissance ;
- la poursuite des efforts en sensibilisation et en transformation des marchés. Considérant les nombreux programmes déployés au cours des dix dernières années, le Distributeur poursuivra ses études pour évaluer les potentiels de transformation de marché attribuables à ses activités (mesures reliées à l'éclairage et aux thermostats électroniques, autres.) ; (Notre souligné)
- la mise en place d'une approche intégrée pour les MFR.

Le Distributeur poursuivra sa participation auprès des organismes de réglementation, notamment pour les thermopompes pour climat froid. Il effectuera également les analyses de marché afin de déterminer les potentiels d'économies d'énergie futurs. Les autres activités de planification et de suivi des programmes se poursuivront sans modifications majeures. (Notre souligné)

Référence : R-3933-2015, B-0042, section 3, page 9

Outre les informations fournies par le Plan d'action faisant suite à un rapport d'évaluation déposé par le Distributeur à la Régie⁸, le Distributeur nous précise que deux études sur la transformation du marché Résidentiel sont en cours, portant sur l'éclairage efficace et sur les thermostats électroniques⁹.

De l'avis du GRAME, l'étude d'approches intégrées aurait avantage à être réalisée par territoire ciblé ou encore par segments (Locataires, propriétaires multilogement, propriétaires maison) de clients, compte tenu de l'impact différencié des mesures sur

⁸ Rapport annuel 2014 du Distributeur, pièce HQD-7, document 3, page 8

⁹ R-3933-2015, B-081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 2.1

notamment la nature de la consommation de base impliquant une consommation proportionnellement dirigée vers la première tranche ou la deuxième tranche, notamment sur les résultats en efficacité énergétique, comme nous l'avons abordé dans notre rapport sur la stratégie tarifaire dans la section portant sur le tarif domestique¹⁰.

2.1.2 Budget et analyses économiques

Nous constatons que l'impact net du budget 2016, pour les offres du marché résidentiel, sur les tarifs du Distributeur est significativement plus élevé en 2016, qu'entre 2017 et 2023. Un tel impact aura tendance à diminuer lorsque les coûts évités en approvisionnement augmenteront.

**TABLEAU 10 :
ANALYSE FINANCIÈRE
IMPACT NET DU BUDGET 2016 SUR LES TARIFS DU DISTRIBUTEUR PAR MARCHÉS (M\$)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résidentiel	13,5	5,4	5,5	3,2	2,9	3,0	3,0	3,0	-2,8	-2,7
Commercial et institutionnel	2,3	8,0	8,0	6,0	6,0	5,9	5,8	5,7	-2,4	-2,6
Industriel	1,7	4,6	4,5	2,7	2,6	2,4	2,2	2,1	-4,8	-5,1
Autres ¹	3,8	-14,9	-15,5	-3,2	-3,6	3,7	3,5	3,3	3,1	2,8
TOTAL - Interventions du Distributeur	21,3	3,1	2,5	8,8	7,9	15,0	14,6	14,2	-6,9	-7,6

¹ Incluant les réseaux autonomes

Référence : R-3933-2015, B-0042, Page 27

Nous constatons que l'offre du Distributeur a tendance à s'orienter vers les programmes visant les approvisionnements à la pointe en puissance, ce qui est essentiel dans le contexte des besoins énergétiques de puissance auxquels il fait face. Entre-temps, c'est-à-dire durant cette période de transformation de l'offre du Distributeur, il faut plutôt regarder l'offre de programme de manière individuelle, de sorte à s'assurer de la continuité de ces offres favorisant la transformation du marché.

De l'avis du GRAME, il demeure important que de telles offres soient maintenues, elles permettent de s'assurer de transmettre un signal à ce marché qu'il est toujours approprié de poursuivre les efforts en efficacité énergétique. De tels efforts devront définitivement s'orienter afin de favoriser une prise de conscience associée à l'impact de la consommation sur les coûts, selon leur usage et de l'impact sur les besoins en puissance, notamment ceux à la pointe du réseau.

¹⁰ R-3933-2015, C-GRAME-10, section 1.1

Nous constatons premièrement que peu de programmes sont maintenant offerts pour le marché résidentiel, bien qu'un budget total de 25 M\$ pour 2016 est prévu, en réduction de 3 M\$ des investissements estimés réalisés comparativement à 2015¹¹. **Ainsi, bien que le test de neutralité tarifaire démontre un impact sur les tarifs¹², le GRAME recommande que les budgets associés aux offres pour le marché résidentiel soient approuvés par la Régie pour 2016.**

Programmes spécifiques Mieux consommer - Éclairage

Concernant le programme Mieux consommer –Éclairage, le GRAME note la fin de l'appui financier destiné aux luminaires DEL, bien que d'autres moyens soient mis en place pour la commercialisation au moyen d'activités de sensibilisation à l'éclairage efficace

Le Distributeur maintiendra jusqu'au 31 décembre 2015 l'appui financier destiné aux luminaires à DEL et poursuivra en 2016 ses activités de sensibilisation à l'éclairage efficace. (Notre souligné)

Référence : R-3933-2015, B-0042, section 3.1.1, b) *Programmes spécifiques Mieux consommer Éclairage*

De fait, pour le réseau intégré le GRAME est favorable à cette modification en raison de la transformation du marché. Il abordera dans la section sur les réseaux autonomes cet aspect sous un autre angle, celui de l'importance du maintien des offres intégrées, notamment pour l'éclairage.

Réponse : Au cours des dernières années, le Distributeur a offert à sa clientèle résidentielle des appuis financiers pour des produits d'éclairage afin de réduire la barrière à l'entrée constituée par le prix. Cette barrière s'étant abaissée significativement, le Distributeur considère qu'il n'est plus requis de poursuivre cette stratégie pour le moment. En 2016, les efforts du Distributeur se concentreront sur la commercialisation au moyen d'activités de sensibilisation à l'éclairage efficace.

Référence : R-3933-2015, B-081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 2.2

Programmes spécifiques Mieux consommer Produits économiseurs d'eau et d'énergie

Concernant le programme Mieux consommer – Produits économiseurs d'eau et d'énergie, le GRAME note les efforts réalisés par le Distributeur pour faire la promotion de ces produits auprès notamment des municipalités.

Au 30 avril 2015, près de 20 000 trousseaux ont été achetées depuis le début du programme dont environ 5 000 depuis le début de l'année. Près de la moitié des commandes proviennent des municipalités témoignant des efforts supplémentaires déployés pour le soutien et l'augmentation de la notoriété du programme auprès de ce segment de clientèle.

Par ailleurs, pour les deux autres segments visés par le programme, soit la clientèle résidentielle et les représentants des habitations à caractère social (SHQ, OMQ, COOP et

¹¹ R-3933-2015, B-0042, Tableau A-1, Page 31

¹² R-3933-2015, B-0042, Tableau C-1 et Tableau C-4, Pages 41 et 43

OBNL), des activités de promotion ciblées sont également déployées en 2015. À la lumière des résultats de ces efforts supplémentaires, le Distributeur ajustera sa stratégie commerciale. (Notre souligné)

Référence : R-3933-2015, B-0042, 3.1.1, b) *Produits économiseurs d'eau et d'énergie*

En parallèle, le GRAME note que pour le cas des réseaux autonomes, une approche clé en main a été retenue et qu'elle est offerte gratuitement¹³. L'approche intégrée est importante, qu'elle soit gratuite ou non selon les réseaux, puisqu'elle permet d'assurer des résultats directs à court terme. Ainsi, le GRAME salue les efforts réalisés en ce sens.

Pour ce qui est résultats préliminaires des activités de promotion ciblées déployées en 2015 et de la stratégie commerciale actuellement déployée, le Distributeur nous indique avoir obtenu un volume accru de ventes de trousse de produits économiseurs d'eau et d'énergie¹⁴.

D'une part, le Distributeur constate que les infolettres envoyées à la clientèle résidentielle en mars et en septembre dernier ont généré un volume accru de ventes de trousse de produits économiseurs d'eau et d'énergie. D'autre part, la présence du Distributeur, à titre d'exposant, lors de congrès regroupant des représentants et des élus municipaux s'est traduite par la participation de plusieurs municipalités au programme.

Ceci dit, il peut s'avérer ardu d'établir un lien de causalité entre plusieurs activités promotionnelles réalisées et les résultats obtenus, et ce, en raison du caractère qualitatif de ces activités. Les efforts investis afin d'accroître la notoriété du programme peuvent prendre plusieurs mois, voire plusieurs années, avant de porter fruit.

Référence : R-3933-2015, B-081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 2.3

Bien que de l'avis du Distributeur, l'évolution des résultats d'un tel programme peut prendre plusieurs mois, voire plusieurs années, avant de porter fruit, le GRAME recommande l'adoption des budgets qui y sont associés.

Programmes spécifiques Mieux consommer - Offre intégrée en nouvelle construction (Maisons efficaces)

Le GRAME constate que l'évaluation d'ajout de pompes à chaleur à haut rendement pour climat froid est en cours.

Offre intégrée en nouvelle construction (Maisons efficaces)

Tel qu'il l'a annoncé dans le dossier R-3905-2014, le Distributeur a évalué la possibilité d'ajouter les pompes à chaleur à haut rendement et pour climat froid à son offre. (Notre souligné)

Référence : R-3933-2015, B-0042, section 3.1.1, b) Programmes spécifiques Mieux consommer

¹³ R-3933-2015, B-0081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 5.2

¹⁴ R-3933-2015, B-081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 2.3

Concernant l'offre intégrée en nouvelle construction, le Distributeur nous réfère¹⁵ aux résultats de l'évaluation réalisée pour l'ajout des pompes à chaleur à haut rendement et pour climat froid à ce volet et y indique qu'il préfère attendre avant d'en faire la promotion dans son programme *Maisons efficaces*.¹⁶ Il précise également poursuivre la promotion de la géothermie auprès des constructeurs dans le cadre de son programme *Maisons efficaces*.¹⁷

Compte tenu des précisions apportées par le Distributeur, à l'effet que *Les pompes à chaleur pour climat froid sont des thermopompes de deuxième génération qui continuent à offrir un rendement énergétique satisfaisant, et ce, même à de très basses températures. Seuls quelques modèles sont disponibles au Québec*¹⁸, le **GRAME est favorable temporairement à la mise à l'écart de la promotion de ce type de thermopompes**, mais recommande que l'étude de l'introduction de ce type de pompes soit poursuivie compte tenu de la nécessité de rechercher de nouvelles mesures en efficacité énergétique dans le cadre de la future stratégie énergétique et surtout de s'assurer que l'ensemble de la clientèle est couverte par ces offres, qu'importe leur lieu de résidence géographique.

Offre aux ménages à faible revenu et organismes du secteur des habitations sociales

Le GRAME est satisfait des mesures envisagées, comprenant le diagnostic de la consommation, le calfeutrage, l'installation de thermostats électroniques, l'installation de produits économiseurs d'eau et d'énergie, l'installation d'ampoules DEL, le remplacement de réfrigérateurs énergivores ainsi qu'un volet éducatif en matière de comportements efficaces énergétiquement.

Les principales mesures en efficacité énergétique envisagées dans le cadre de cette approche sont : un diagnostic de la consommation, le calfeutrage, l'installation de thermostats électroniques, l'installation de produits économiseurs d'eau et d'énergie, l'installation d'ampoules DEL, le remplacement de réfrigérateurs énergivores ainsi qu'un volet éducatif en matière de comportements efficaces énergétiquement. Les propriétaires occupants bénéficieront également de mesures structurantes touchant l'enveloppe du bâtiment. (Notre souligné)

Référence : R-3933-2015, B-0042, section 3.1.1, c) *Offre aux ménages à faible revenu*

Le GRAME constate avec satisfaction que dans le cadre du suivi réalisé par le Distributeur pour les organismes du secteur des habitations sociales, un taux d'installation de près de 100 % a été constaté¹⁹, ce qui milite en la continuité de cette offre.

Oui, un suivi est réalisé auprès des résidents à l'aide d'un court sondage envoyé afin d'évaluer leur satisfaction à l'égard des produits et de vérifier s'ils ont été installés. Le processus d'acquisition des trousseaux a été adapté pour les organismes du secteur des habitations sociales afin de faciliter la participation des clients de ce segment de marché.

¹⁵ R-3933-2015, B-081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 2.5

¹⁶ R-3933-2015, B-0075, réponse à la question 54.1 de la demande de renseignements no 3 de la Régie

¹⁷ R-3933-2015, B-0075, réponse à la question 54.2 de la demande de renseignements no 3 de la Régie

¹⁸ R-3933-2015, B-0075, réponse à la question 54.1 de la demande de renseignements no 3 de la Régie.

¹⁹ R-3933-2015, B-081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 2.4

Un sondage réalisé en 2014 auprès de ces organismes démontrait un taux d'installation de près de 100 %.

Référence : R-3933-2015, B-081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 2.4

2.2. MARCHÉ AFFAIRES

2.2.1 Interventions de 2016 et nouveautés

Dans cette section le GRAME aborde les nouveautés de 2016, outre le projet pilote de réduction de la puissance pour les bâtiments du secteur CI qui sera abordé dans la section sur la gestion de la demande en puissance.

Offres intégrées en efficacité énergétique pour les bâtiments et les systèmes industriels (OIEÉB et OIEÉSI)

Le GRAME accueille favorablement les améliorations apportées au programme OIEÉB, dont l'option *Conception intégrée* au volet *Sur mesure* pour les nouveaux bâtiments, de même que l'offre élargie du volet *Prescriptif* aux bâtiments jusqu'à 10 000 m².

En avril 2015, des améliorations ont été apportées au programme *OIEÉB*. D'une part, l'option *Conception intégrée* a été ajoutée au volet *Sur mesure* pour les nouveaux bâtiments. Ainsi, un appui financier est dorénavant accordé aux projets pour lesquels un processus de conception intégrée est adopté. Ce processus s'amorce dès l'analyse préliminaire du projet, avant l'établissement des plans et des devis du bâtiment. Cette pratique d'affaires est essentielle à la réussite et au respect des principes du développement durable et à la maximisation des économies d'énergie. D'autre part, afin de simplifier l'expérience client, l'admissibilité au volet *Prescriptif* a été élargie aux bâtiments jusqu'à 10 000 m² en remplacement de la limite précédente de 5 000 m². (Nos soulignés)

R-3933-2015, B- 042, b) Offres intégrées en efficacité énergétique pour les bâtiments et les systèmes industriels (OIEÉB et OIEÉSI), page 15

Le GRAME note que l'impact budgétaire et économique anticipés de l'élargissement aux bâtiments jusqu'à 10 000 m² est nul considérant que l'augmentation du nombre de projets soumis est compensée par la réduction des coûts d'exploitation par projet. En ce sens, la participation de la clientèle est un facteur non négligeable dans la rentabilité des programmes, en ce qu'elle comporte une baisse relative des coûts d'exploitation par projet.

Le Distributeur considère que l'impact de cette modification sera nul, car la réduction des coûts d'exploitation par projet sera compensée par l'augmentation du nombre de projets soumis au volet *Prescriptif* du programme *Bâtiments*.

Référence : R-3933-2015, B-0081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 3.3

2.2.2 Budget et analyse économique

Budget et analyse économique Concernant la demande budgétaire pour le Marché affaires, le GRAME note une réduction des budgets demandés en 2016 à 28 M\$, comparativement aux investissements que le Distributeur anticipe réaliser en 2015, de 32 M\$²⁰. Bien que nous comparions des coûts réels anticipés avec ceux budgétaires pour 2016, nous notons que le distributeur est prudent dans son estimation, la réduisant de 4 M\$.

Concernant les analyses économiques, le GRAME constate que le TCTR démontre la rentabilité pour les interventions prévues et recommande leur approbation, bien que le TNT démontre un impact à la hausse sur les tarifs.²¹ Comparativement au marché résidentiel, cet impact est significativement plus modéré en 2016²² pour le marché affaires, que pour les interventions prévues au marché résidentiel.

Finalement, le GRAME recommande l'approbation du budget de 28 M\$ pour le Marché affaires.

III. GESTION DE LA DEMANDE EN PUISSANCE

3.1 Interventions en 2016

Concernant les interventions en efficacité énergétique, le GRAME se penche dans cette section notamment sur le programme en gestion de la demande en puissance (charges interruptibles résidentielles et sensibilisation à la pointe hivernale, charges interruptibles bâtiment CI et nouveau programme de gestion à distance pour les chauffe-eau).

Ces nouveautés répondent à des préoccupations du GRAME, celles notamment à l'égard de la réduction des besoins à la pointe et de la recherche de moyens dans le but d'équilibrer le bilan en puissance, afin notamment de réduire les coûts des approvisionnements et le recours à de l'énergie de source thermique sur les marchés de court terme.

Concernant les interventions prévues pour 2016, le GRAME note avec satisfaction leur impact à la baisse de 60 MW des besoins de puissance à l'hiver 2016-2017 et cela, au-delà des interventions directes en gestion de la demande en puissance relatives à l'Option d'électricité interruptible pour 850 MW²³. Il faudra certes poursuivre dans cette direction amorcée en 2015, compte tenu des résultats favorables notamment en ce qui concerne l'impact à la baisse sur les tarifs de ces interventions comme nous l'aborderons à la section suivante.

²⁰ R-3933-2015, B-0042, Tableau A-1, page 31

²¹ R-3933-2015, B-0042, Tableau C-1, page 41

²² R-3933-2015, B-0042, Tableau C-4, page 43

²³ R-3933-2015, B-0023, page 10 Tableau 5 : Approvisionnements postpatrimoniaux en puissance, page 10

Les interventions en économie d'énergie de 2016 se traduiront par une réduction de 60 MW des besoins de puissance à l'hiver 2016-2017, et ce, en sus des interventions directes en gestion de la demande en puissance. (Notre souligné)

Compte tenu du fait que certaines mesures d'économie d'énergie offrent l'opportunité de réduire les besoins de puissance au même titre que les interventions directes en gestion de la demande en puissance, le Distributeur travaillera en 2016 à une priorisation des interventions en fonction de leur contribution à la pointe. (Notre souligné)

Référence : R-3933-2015, B-042, section 3.1.3, page 16

3.1.1 Projet pilote Programme Charges interruptibles - Bâtiments CI

Le Distributeur s'attend à dépasser son objectif de 10MW de réduction de la demande en puissance par le projet pilote visant les bâtiments du secteur CI.

Au marché Affaires, le projet pilote de réduction de la puissance dans les bâtiments du secteur CI se déroule bien et attire plus de clients que ce qui était prévu. Ceux-ci devraient être prêts à réduire leur demande en puissance dès le 1er décembre prochain. Ainsi, le Distributeur s'attend à dépasser largement l'objectif fixé à 10 MW pour l'hiver 2015-2016 compte tenu des efforts de recrutement qui se poursuivent pour la participation au projet pilote. En ce qui a trait aux bâtiments d'Hydro-Québec, le déploiement du programme se déroule comme prévu et le Distributeur est confiant d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés pour ce volet. (Notre souligné)

Référence : R-3933-2015, B-068, réponse à la demande no. 27.1, p.69

Le Distributeur nous indique qu'il prévoit *atteindre une trentaine de mégawatts pour l'hiver 2015-2016*²⁴, donc tripler la réduction de puissance pour l'hiver 2015-2016.

Le GRAME est satisfait de constater que le Distributeur a obtenu une bonne participation à son *projet pilote* pour la clientèle Affaires. À cet égard, le Distributeur nous précise que *Les hypothèses de participation et les prévisions de réduction de la demande en puissance pour l'hiver 2016-2017 seront ajustées à la suite des conclusions du projet pilote en cours*²⁵.

Concernant le déploiement de ce programme à tous les bâtiments du secteur CI, le Distributeur indique dans sa preuve qu'il pourra s'étendre suite à l'analyse des résultats du projet pilote :

À la suite de l'analyse des résultats du projet pilote, le Distributeur déploiera la nouvelle offre commerciale en gestion de la demande en puissance visant tous les bâtiments du secteur CI. Une compensation financière sera versée aux clients sur la base de la puissance réduite. L'objectif prévu à l'hiver 2016-2017 est d'environ 40 MW.

Référence : R-3933-2015, B-042, *Programme Charges interruptibles - Bâtiments CI*, p. 19

²⁴ R-3933-2015, B-0081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 3.1

²⁵ R-3933-2015, B-0081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 3.2

Concernant les modalités proposées pour le programme, le Distributeur indique en réponse à une demande de la Régie, que les participants recevront 70 \$/kW-hiver sur une base annuelle.

Charges interruptibles - Bâtiments

Pour le projet pilote au marché CI, les participants recevront 70 \$/kW-hiver sur une base annuelle. La durée de vie anticipée est de 5 ans. Au même titre que l'aide financière accordée aux clients Grande puissance et Affaires qui adhèrent aux options d'électricité interruptible, le Distributeur a choisi de comptabiliser l'aide financière allouée aux programmes Charges interruptibles résidentielles et Charges interruptibles Bâtiments dans le budget des approvisionnements. Ces montants, présentés au tableau 6 de la pièce HQD-6, document 1 (B-0023), sont respectivement de 2,3 M\$ (2,1 M\$ Résidentiel et 0,2 M\$ Affaires) et de 8,8 M\$ (7,4 M\$ Résidentiel et 1,4 M\$ Affaires) pour les années 2015 et 2016.

Référence : R-3933-2015, B-0075, réponse à la question 55.1 de la demande de renseignements no 3 de la Régie

Compte tenu de l'importance d'adopter un virage vers des offres favorisant la réduction de la demande en puissance, le GRAME recommande que soit étudiée la possibilité d'étendre ce programme à la clientèle institutionnelle, bien que les enjeux puissent être différents dans certains cas requérant une alimentation constante des bâtiments.

3.1.2 Charges interruptibles résidentielles : Programme volontaire d'interruption de l'alimentation électrique de chauffe-eau

Dans le contexte d'élaboration du nouveau plan stratégique pour Hydro-Québec 2016-2020, dont il est fait mention dans le Décret 579-2015, le GRAME demandait au Distributeur de préciser quels sont les objectifs qu'il s'est fixés dans le marché résidentiel.

Au marché Résidentiel, le contexte d'élaboration d'un nouveau plan stratégique pour Hydro-Québec amène le Distributeur à se repositionner sur la meilleure stratégie à mettre en place afin d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans ce marché. Malgré ce repositionnement, le Distributeur vise à atteindre l'objectif en MW initialement annoncé pour la pointe 2016-2017, et ce, bien que le déploiement ne débiterait qu'en 2016. (Notre souligné) **R-3933-2015, B-0068, Réponse 27.1, p.69**

Ce à quoi le Distributeur indique que le repositionnement du déploiement du programme Charges interruptibles résidentielles débutant en 2016 *dépendra des nouvelles orientations du prochain plan stratégique de l'entreprise, qui auront possiblement des impacts sur les modalités et les coûts du programme,*²⁶ quoi qu'il conserve l'objectif prévu pour la pointe 2016-2017 de l'ordre de 200 MW.

²⁶ R-3933-2015, B-0081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 3.4

Le déploiement du programme *Charges interruptibles résidentielles* ne débutera qu'en 2016. Son repositionnement dépendra des nouvelles orientations du prochain plan stratégique de l'entreprise, qui auront possiblement des impacts sur les modalités et les coûts du programme. Il serait donc prématuré pour le Distributeur de fournir davantage de détails à ce sujet.

Pour le programme *Charges interruptibles – Bâtiments*, voir réponse à la question 55.1.

Toutefois, le Distributeur souligne qu'il vise toujours à atteindre globalement, avec l'ensemble des moyens de gestion de la demande en puissance à sa disposition, l'objectif prévu pour la pointe 2016-2017, soit environ 200 MW.

Référence : R-3933-2015, B-0075, réponse à la question 61.4 de la demande de renseignements no 3 de la Régie

Le GRAME est satisfait que l'objectif de participation de 100 000 clients soit ambitieux dès la première année de sa mise en place, bien que le Distributeur ne précise pas aux demandes de renseignements du GRAME, son mode de déploiement, s'il prévoit pour atteindre ses objectifs inclure dans ses efforts de recrutement la clientèle des immeubles locatifs, considérant la concentration élevée du parc locatif dans les régions densément peuplées (de type plex, multilogements, etc.), ni s'il sera en mesure de l'augmenter dans les années subséquentes.²⁷

Le Distributeur prévoit déployer un programme volontaire d'interruption de l'alimentation électrique de chauffe-eau dans les régions les plus densément peuplées. L'objectif de participation est de 40 000 clients résidentiels pour l'hiver 2016-2017 pour atteindre un total de 100 000 clients pour l'hiver 2016-2017. **R-3933-2015, B-0042 p. 17**

« Au cours de l'hiver 2015-2016, la réduction de la puissance est estimée à 28 MW avec une participation de 40 000 clients. Le déploiement de ce nouveau programme se poursuivra pour l'hiver 2016-2017. L'objectif est fixé à 100 000 participants et représente une réduction de 70 MW de la demande en puissance. » **R-3933-2015, B-0042, p.17**

En réponse à une demande de renseignements de la Régie²⁸, le Distributeur indique que les montants investis couvrent les coûts d'installation des équipements de délestage chez les clients, ainsi que les coûts de développement, commercialisation et d'exploitation du programme²⁹.

(...) Au marché Résidentiel, ces montants couvraient les coûts d'installation des équipements de délestage chez les clients ainsi que les coûts de développement, commercialisation et exploitation d'un programme. Au marché Affaires, les stratégies de contrôle de charge ne nécessitent pas l'ajout d'équipement, ce qui réduit les coûts du programme.

Pour 2016, le budget prévu pour le programme résidentiel est de 26 M\$.

Référence : R-3933-2015, B-068, réponse à la demande no. 27.1, p.69

²⁷ R-3933-2015, B-0081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 3.6 à 3.8

²⁸ R-3933-2015, B-068, réponse à la demande no. 27.1, p.69

²⁹ R-3933-2015, B-068, réponse à la demande no. 27.1, p.69

De plus, le Distributeur précise le versement d'une aide de 50 \$ aux clients participants³⁰, de même que les charges et investissements prévus: *les montants actualisés sont : les coûts évités de 35 M\$, les coûts d'investissement et exploitation de 26 M\$ et l'appui financier de 14 M\$.*³¹

TABLEAU R-55.1 :
HYPOTHÈSES CHARGES INTERRUPTIBLES RÉSIDENIELLES

	Hiver 2015-2016	Hiver 2016-2017
Budget du programme (excluant aide financière)	12 M\$ en 2015	26 M\$ en 2015
MW ajoutés	28	70
Nb de participants ajouté	40 K	100 K
Aide / participant	50 \$ / an	50 \$ / an

Référence : R-3933-2015, B-0075, réponse à la question 55.1 de la demande de renseignements no 3 de la Régie

Concernant les objectifs visés, ils sont également ambitieux dès l'hiver 2016-2017, avec 70 MW. Le GRAME note qu'avec la présence d'un peu plus de 700 000 clients, représentant 20 % de sa clientèle résidentielle, ce programme pourrait générer une interruption de puissance de l'ordre de 500 MW, soit de l'ordre du nouvel appel d'offres A/O 2015-01 visant l'achat de 500 MW de puissance, bien que celle-ci soit également associée à de l'énergie, ce qui est très encourageant et démontre les possibilités en matière de programmes commerciaux.

Concernant l'analyse économique de ce programme, nous avons consulté la réponse fournie à la Régie qui précise le montant des investissements prévus de 26 M\$ pour le programme, et de l'appui financier de 14 M\$, de même que le détail des hypothèses relatives aux tests de rentabilités. Bien que le TNT apparaisse négatif, le TCTR demeure positif. Comme l'indique le Distributeur, le GRAME est d'avis qu'effectivement le déploiement massif du programme *Charges interruptibles résidentielles* pourrait permettre de réaliser des économies d'échelle sur les dépenses et favoriser l'atteinte de la neutralité tarifaire.

Dans le contexte des besoins accrus en puissance à la pointe du réseau, le GRAME est d'avis qu'une telle démarche entreprise par le Distributeur doit être maintenue et demande à la Régie d'en approuver la demande budgétaire.

EXTRAIT

Les coûts évités en puissance prennent en compte la fourniture, le transport et la distribution. Ainsi, les montants actualisés sont : les coûts évités de 35 M\$, les coûts d'investissement et exploitation de 26 M\$ et l'appui financier de 14 M\$.

³⁰ R-3933-2015, B-0075, réponse à la question 55.1 de la demande de renseignements no 3 de la Régie.

³¹ R-3933-2015, B-0075, réponse à la question 55.1 de la demande de renseignements no 3 de la Régie

TCTR = Coûts évités - Coûts pour la société = 35 M\$ - 26 M\$ - 14 M\$ + 14 M\$ = 9 M\$
(transfert des montants entre le Distributeur et ses clients pour l'appui financier)

TP = Économie sur la facture pour le client - coût pour le client = 0 - (-14 M\$) (puisqu'il s'agit d'un gain) = 14 M\$

TNT = Coûts évités - Coûts encourus par le Distributeur = 35 M\$ - 26 M\$ - 14 M\$ = -5 M\$.

Comme mentionné à la section 4.1 de la pièce HQD-10, document 1 (B-0042), les dépenses de 26 M\$ utilisées dans les analyses économiques sont estimées. Le Distributeur est d'avis que le déploiement massif du programme *Charges interruptibles résidentielles* permettra, à terme, de réaliser des économies d'échelle sur les dépenses, rapprochant ainsi le TNT de la neutralité tarifaire.

Référence : R-3933-2015, B-0075, réponse à la question 55.1 de la demande de renseignements no 3 de la Régie

Maintenant, concernant le projet pilote chauffe-eau interruptible déployé à l'hiver 2014-2015, deux technologies d'interruption à distance ont été testées.

Le projet pilote de chauffe-eau interruptibles a été déployé à l'hiver 2014-2015. Ce projet, réalisé auprès de 400 employés d'Hydro-Québec, interrompait l'alimentation électrique de leur chauffe-eau pendant les périodes de pointe hivernale. Deux technologies d'interruption à distance des chauffe-eau ont été testées, soit l'utilisation du réseau internet du client et l'utilisation du réseau maillé de l'infrastructure de mesurage avancé. Les résultats ont été concluants, particulièrement ceux relatifs aux aspects techniques et au maintien du confort des occupants.

Référence : R-3933-2015, B-0042, section 3.2, Charges interruptibles résidentielles, p. 17

Bien que le Distributeur n'ait pas répondu directement à notre demande³², à savoir laquelle des deux technologies sera retenue pour le déploiement du programme à plus grande échelle en 2016, nous comprenons des réponses fournies à la Régie³³, que de nouveaux investissements seront nécessaires, mais que la décision finale n'a pas été arrêtée.

3.1.3 Sensibilisation à la pointe hivernale et structure tarifaire

Le GRAME salue les efforts de sensibilisation à la pointe hivernale 2014-2015 du Distributeur et note que ce dernier prévoit poursuivre la campagne pour 2015-2016 tout en étant complémentaire au déploiement du nouveau programme *Charges interruptibles résidentielles*.³⁴

Cependant, le GRAME constate que l'approche pour la sensibilisation à la pointe n'a pas été élargie à une réflexion plus globale visant à mettre à contribution les compteurs

³² R-3933-2015, B-0081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 3.11

³³ R-3933-2015, B-0075, Réponse à la question 61.4 de la demande de renseignements no 3 de la Régie

³⁴ R-3933-2015, HDQ-10, doc. 1, p.18

intelligents. Rappelons que, lors de la demande d'implantation des compteurs intelligents, ils avaient été notamment annoncés comme des outils incontournables pour mieux gérer la gestion de la demande.

En faisant un bref survol des programmes de sensibilisation à la pointe en Amérique du Nord, on constate que bon nombre d'entre eux utilisent les CNG. De plus, dans plusieurs états américains, ces programmes de sensibilisation à la pointe ne sont pas perçus strictement comme un programme d'efficacité énergétique ou de gestion de la demande car ils sont également intégrés dans la structure tarifaire.

Le GRAME rappelle que ce type d'offre tarifaire gagne en popularité auprès de la clientèle qui décide d'y adhérer volontairement lors d'alertes de demandes de réduction de la consommation énergétique. Faisant face à des défis similaires de gestion de la demande de la pointe, de nombreux territoires américains ont mis sur pied des programmes combinant les appels au public et la réduction de la facture, en se basant sur la consommation moyenne des foyers qui y adhèrent grâce aux compteurs intelligents.

À titre d'exemple, dans l'État du Maryland, la clientèle de Pepco Maryland est encouragée à gérer efficacement sa consommation énergétique lors des appels au public en obtenant un crédit de 1,25 \$ sur sa facture pour chaque kWh économisé grâce au programme Peak Energy Savings Credit. Le bilan pour l'été 2013 concluait une participation de l'ordre de 60% de la clientèle et que les inscrits avaient obtenu 3,4\$ millions en crédit sur leur facture et une réduction de pointe de 2,3 millions kWh. La consommation moyenne de ces abonnés résidentiels était de 1 000 kWh/mois.³⁵

Une telle mesure comporte nécessairement des modifications à la structure tarifaire et nécessite l'utilisation des compteurs intelligents. Par ailleurs, dans la décision procédurale de la Régie, elle soulignait :

[104] La Régie souligne que le GRAME et le RNCREQ peuvent certainement étudier l'enjeu de la gestion de la demande sous l'angle des moyens techniques et technologiques dont dispose le Distributeur pour gérer les besoins en énergie et en puissance, que ce soit sur le réseau intégré ou en réseaux autonomes. Or, les CNG peuvent être un de ces moyens.

Référence : D-2015-153, R-3933-2015, par. 104

Dans le contexte actuel, où d'une part, la gestion de la pointe demeure un défi constant pour réduire drastiquement une demande croissante et où, d'autre part, des réflexions sont présentement amorcées pour développer une nouvelle structure tarifaire avec le défi d'envoyer un signal de prix aux clients sans pénaliser les MFR, le GRAME est d'avis que la sensibilisation à la pointe avec un incitatif financier doit être étudiée.

³⁵ Pepco Holdings Inc, PHI and U.S. Department of Energy Mark the Completion of the Smart Grid Investment Grant Programs, 15 janvier 2014:
<http://www.pepcoholdings.com/about/news/archives/2014/article.aspx?cid=2455> - Annexe

3.2 Budget et analyse économique

Pour l'ensemble des interventions en gestion de la demande, un budget total de 31 M\$³⁶ est demandé, mais n'inclut pas les incitatifs financiers, puisqu'ils sont *comptabilisés dans les coûts d'approvisionnement, au même titre que ceux accordés aux clients Grande puissance et Affaires qui adhèrent aux options d'électricité interruptible*.³⁷

Bien que les budgets pour ces interventions soient à la hausse, ils reflètent, à la satisfaction du GRAME, le virage dans l'approche des interventions du Distributeur en efficacité énergétique, se reflétant par une réduction des budgets demandés pour les marchés résidentiel et commercial, et cela, afin de cibler plus directement la réduction de la demande en puissance.

Concernant l'impact net sur les tarifs du Distributeur, les résultats globaux démontrent un impact à la baisse sur ces derniers, quoi que cet impact soit plus prononcé de 2016 à 2018, que par la suite.³⁸

3.3 Conclusion gestion de la demande en puissance

Le GRAME est d'avis que les offres qui relèvent des coûts en approvisionnement sont de la compétence de la Régie, bien que le Distributeur en inscrive les coûts de développement à même le bilan de ses interventions en efficacité énergétique, ce qui pourrait être discutable compte tenu de l'objectif de ces offres, visant la réduction de la demande à la pointe et non pas des résultats en efficacité énergétique. Le GRAME souhaite obtenir une opinion de la Régie concernant les programmes visant la gestion de la demande en puissance pour les fins de ses interventions futures sur ces aspects.

Par ailleurs, le GRAME note que la Régie semble abonder dans le même sens, soit que des programmes liés à la demande, comme l'offre commerciale ou tarifaire liée à l'interruption des chauffe-eaux relève de la prévision de la demande et non des interventions en efficacité énergétique.³⁹

D-2015-180, [17] Par ailleurs, la Régie juge que les questions 1.7a) et 1.7b) de SÉ-AQLPA sont pertinentes. Elle considère que ces questions s'inscrivent dans le cadre de la prévision de la demande et non dans celui des Interventions en efficacité énergétique. Elles ne sont donc pas visées par le paragraphe 156 de la décision D-2015-153. La Régie requiert donc du Distributeur qu'il fournisse les informations demandées.

Pour conclure, le GRAME recommande l'approbation du budget relatif aux interventions en gestion de la demande en puissance de 31 M\$.

³⁶ R-3933-2015, B-0042, Tableau A-1, Page 31

³⁷ R-3933-2015, B-0068, Réponse à la question 27.1 de la Régie, page 70

³⁸ R-3933-2015, B-0042, Tableau C-1 à C-4, Pages 41 à 43

³⁹ D-2015-180, [17]

IV. RÉSEAUX AUTONOMES / INTERVENTIONS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

4.1 RÉSULTATS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le Distributeur présente des résultats exceptionnels en efficacité énergétique pour les réseaux autonomes en 2015, comparativement aux années précédentes du PGEE. À titre comparatif, ces résultats représentent une performance en 2015 de plus de 40 % des résultats totaux cumulatifs du PGEE entre 2003 et 2015. Comparativement à 2014, il s'agit d'une majoration des résultats de l'ordre de 500 %. Il était donc possible pour le Distributeur de faire mieux.

Le GRAME constate avec regret que les prévisions de résultats pour 2016 sont revenues à celles précédentes de 2014, avec uniquement 2 GWh, comparativement à 10 GWh en 2015, bien que les prévisions de 2015 étaient également de 2 GWh.⁴⁰ Le même constat peut être fait à partir des budgets prévus pour ces réseaux, en effet le budget réalisé de 2015 est de 6 M\$⁴¹, sur un total cumulatif entre 2003-2015 de 18 M\$⁴², représentant plus de 30 % des investissements entre ces années de même qu'en hausse de 200 % sur le budget prévu de 3 M\$.⁴³

Compte tenu du fait que les prévisions pour 2015 ne représentent pas les résultats réels, le GRAME est d'avis qu'une connaissance plus segmentée des résultats sera bénéfique pour favoriser l'amélioration des résultats à venir en réseaux autonomes et comprendre leur évolution par réseau et cibler les réseaux pour lesquels peu de résultats auraient été constatés. Le GRAME soumet que chaque réseau autonome est indépendant des autres réseaux en ce qui concerne son alimentation électrique. Donc, que les besoins énergétiques sont ciblés par réseau, en fonction de la demande.

Considérant la venue de la nouvelle stratégie énergétique du Québec et des cibles en réduction de GES du PACC, le GRAME est d'avis que ces considérations doivent servir de guide dans les choix retenus pour l'amélioration des offres en efficacité énergétique.

En référence à la réponse du Distributeur, le GRAME est d'avis qu'il est effectivement important *d'agir simultanément sur les trois axes d'intervention de l'efficacité énergétique, soit les économies d'énergie et la gestion de la demande en puissance déjà priorisées en réseau intégré et en réseaux autonomes, de même que l'utilisation efficace de l'énergie adaptée particulièrement aux réseaux autonomes*⁴⁴, tout en investissant dans des activités de R&D.

⁴⁰ R-3905-2014, B-0038, Tableau A-3 : Impacts énergétiques, 2003-2015 (GWh ajoutés), p. 27

⁴¹ R-3933-2015, B-0042, Tableau A-2 : Budgets totaux 2003-2016 (M\$) page 31

⁴² R-3933-2015, B-0042, Tableau A-2 : Budgets totaux 2003-2016 (M\$) page 31

⁴³ R-3905-2014, B-0038, Tableau A-2 : Budgets totaux 2003-2015 (M\$), page 24

⁴⁴ R-3905-2014, B-0095, Réponses à la demande de renseignements no 1 du GRAME, RDR 2.12

Concernant des exemples de réussite sociétale dans le marché de la distribution d'électricité en réseaux éloignés, en regard notamment de l'organisation de programmes selon des objectifs recherchés d'efficacité énergétique, de réduction de la consommation à la pointe, de réduction de la demande en puissance et finalement de substitution d'énergies polluantes en réseau autonome, donc de priorisation d'énergies renouvelables, le GRAME soumettra à titre d'exemple, des stratégies employées par le réseau Alaska, à la section suivante.

4.2 INTERVENTIONS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, MESURES DE CONVERSION ET GESTION DE LA DEMANDE

4.2.1 Les mesures de conversion vers des sources d'énergie

Au Nunavut, le Distributeur indique que son plan d'action 2015-2016 consiste notamment à promouvoir l'utilisation d'une autre source d'énergie que l'électricité pour le chauffage d'appoint.

Le plan d'action 2015-2016 et les mesures proposées consistent notamment à :

- communiquer des messages de sensibilisation auprès de la clientèle concernée qui viseront à réduire l'utilisation du chauffage électrique d'appoint ;
- promouvoir l'utilisation d'une autre source d'énergie que l'électricité pour le chauffage d'appoint ; (Notre souligné)

Référence : R-3933-2015, B-0042, section 3.4, Nunavut, pages 21 et 22

Nous sommes d'avis que l'ajout par exemple de chauffage d'appoint au gaz naturel ou au propane, quoi que de sources non-renouvelables est préférable à celle de l'électricité, compte tenu du mode d'alimentation dans ces réseaux, mais nécessiterait la mise en place d'un réseau de distribution local.

Pour ce qui est de l'ajout de poêle au bois, une ressource secondaire alternative, préférable au mazout, cette mesure pourrait viser le chauffage via un poêle à granules, quoi que le même problème se pose, la mise en place d'un réseau de distribution, donc de livraison. Le GRAME note cependant que certains projets d'alimentation en réseaux autonome utiliseront de la biomasse, donc nécessitant un mode d'importation de la biomasse, de même que leur entreposage.

Le GRAME comprend que des options seront étudiées en collaboration avec les communautés⁴⁵ et fera des représentations à ce moment sur les choix retenus. **Mais compte tenu des pertes de chaleur, notamment des fenêtres et des portes dans ces réseaux pour la clientèle utilisant du chauffage d'appoint⁴⁶, il est prioritaire de résoudre tout d'abord et prioritairement ce problème et de rechercher la mise en**

⁴⁵ R-3933-2015, B-0081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 5.1

⁴⁶ R-3933-2015, B-0083, Annexe B, RDDR du RNCREQ, Utilisation de l'électricité selon le profil de consommation de la clientèle résidentielle du Nunavik, d'Option impact Inc., Réponse no. 24.1, page 29

place d'un programme s'attaquant à ce problème directement. À cet égard, figurait l'ancien programme de visites d'interventions personnalisées en efficacité énergétique (dossier R-3584-2005), qui pourrait être combiné avec le concept de l'Approche régionale et communautaire du Diagnostic – résidentiel (R-3740–2010).

Condition générale des maisons

N = 346	Rouge (n=71) %	Bleu (n=49) %	Vert (n=138) %	Mauve (n=88) %
Infiltrations d'air/fuites autour des fenêtres	42	49	46	35
Fenêtres brisées	18	22	23	15
Portes d'entrée ferment mal/laissent passer l'air	51	59	41	39
Murs froids	28	29	28	31
Planchers froids	65	67	62	60

Source : Q14.2 à 14.6 *Est-ce qu'il y a...?*
 Note : les résultats présentés correspondent à la réponse «oui». Les nsp étant en petits nombres ils ont été considérés comme des «non»

Portes d'entrée qui ferment mal/laissent passer l'air : On remarque une proportion significativement plus élevée dans les maisons du segment Bleu (59%).

Référence : R-3933-2015, B-0083, Annexe B, RDDR du RNCREQ, Utilisation de l'électricité selon le profil de consommation de la clientèle résidentielle du Nunavik, d'Option impact Inc., Réponse no. 24.1, page 29

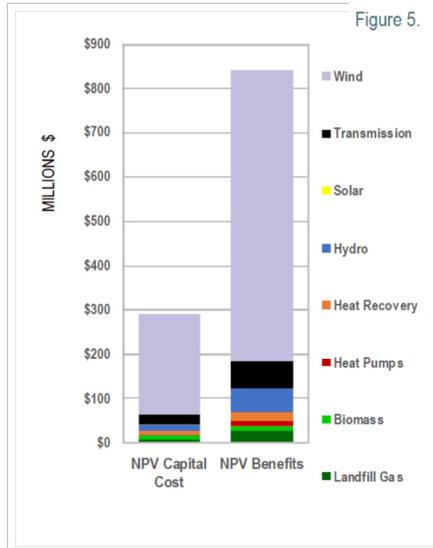
Finalement, le GRAME recommande de combiner la nouvelle offre de chauffage d'appoint au programme *Utilisation efficace de l'énergie* (PUEÉ), notamment pour ce qui est de l'avantage économique de 30 %.

Mesure de conversion pour la consommation de base

En ce qui a trait à des mesures de conversion visant la consommation de base, le GRAME a déjà soumis des exemples au dossier R-3864-2013⁴⁷ de moyens pour y arriver, comme celui du cas de l'Alaska, qui démontrait des résultats probants dès sa 7^{ième} année d'appels de propositions pour des projets de jumelage éolien, de biomasse et notamment de projets solaires. De tels projets permettaient des économies de consommation de diesel significatives pour lesquels chaque dollar investi obtenait un rendement de 2,90 \$, alors que pour chaque dollar investi par l'*Alaska Renewable Energy Fund*, des bénéfices retournés sont de 10,20 \$.⁴⁸

⁴⁷ R-3864-2013, C-GRAME-0012, (Pages 38-39)

⁴⁸ RENEWABLE ENERGY FUND STATUS REPORT - JANUARY 2014, traduction de l'explication concernant la figure 5 Page 5 http://www.akenergyauthority.org/re-fund-7/4_Program_update/REFPerformance_2014_0426_Final.pdf



Référence : RENEWABLE ENERGY FUND STATUS REPORT - JANUARY 2014, traduction de l'explication concernant la figure 5, Page 5

De plus, au cours de l'année 2013, 12,7 millions de gallons de carburant diesel (équivalents) ont été réduits. Rappelons que dans sa décision D-2015-013, la Régie conclut que la preuve ne permet pas de conclure que des projets de chaleur et d'électricité ne peuvent être optimisés et rentables, notamment à l'occasion de nouveaux projets proposés par la communauté⁴⁹.

D-2015-013 [168] Selon la Régie, la preuve ne permet pas de conclure que des projets de production de chaleur et d'électricité ne peuvent être optimisés et rentables, notamment à l'occasion de nouveaux projets proposés par la communauté ou d'ajouts de puissance de la part du Distributeur.

Le GRAME indiquait dans son rapport⁵⁰ qu'un système basé sur l'ouverture aux marchés fonctionne avantageusement, mais que pour favoriser l'émergence de solutions innovatrices, il faut une stimulation du marché des entrepreneurs et une ouverture du marché des réseaux autonomes.

À titre d'exemple, différentes technologies existent, notamment le marché du chauffe-eau solaire, pour chauffer l'eau et la maison,⁵¹ pour ne nommer que celle-là. Le GRAME soumet qu'il a aussi présenté au dossier R-3864-2013, C-GRAME-12, Annexe II⁵² un

⁴⁹ D-2015-013 [168]

⁵⁰ R-3864-2013, C-GRAME-0012, (Pages 38-39)

⁵¹ Site WEB: <http://www.ecohabitation.com/guide/chauffe-eau-solaire-chauffer-eau-maison> : Le chauffe-eau solaire peut également être utilisé pour chauffer la maison. Combiné à un système de chauffage radiant à l'eau, ou même à air pulsé, il s'avère très efficace pour réduire la consommation d'énergie et procure une chaleur saine et douce aux habitants du logis.

⁵² R-3864-2013, C-GRAME-12, Annexe II

exemple de projet retenant la technologie relative aux panneaux solaires pour la production d'électricité pour les habitations.

Par ailleurs le réseau de distribution et de production de l'Alaska a produit un rapport, *The Renewable Energy Atlas of Alaska* conçu comme une ressource pour le public, les décideurs, les avocats, les propriétaires fonciers, des développeurs, des entreprises de services publics et les personnes intéressées à promouvoir la production d'électricité, de chaleur et de carburants à partir de l'hydroélectricité, éolien, biomasse, géothermie, solaire, et les ressources de puissance de l'océan.⁵³

Dans ce rapport, il est expliqué pourquoi les ressources renouvelables sont importantes dans une perspective de long terme, en ce qu'elles permettent de se prémunir contre la volatilité des prix du carburant. D'autres préoccupations sont à la source du développement des énergies renouvelables dans ce réseau, telles que la sécurité énergétique, les changements climatiques, et le rôle clé dans la fourniture d'énergie locale, propre et inépuisable pour fournir la demande croissante de l'Alaska pour l'électricité et les besoins de chauffage, de même que les problématiques liées à l'approvisionnement en carburant. En parallèle, les mesures d'efficacité énergétique et de réduction sont nécessaires pour l'atteinte de la cible que s'est donnée l'Alaska d'atteindre 50% d'énergies renouvelables d'ici 2025.⁵⁴

Why Renewable Energy is Important Renewable resources, over the long term, can provide energy at a known cost that can hedge against volatile fuel prices and dampen the effects of inflation. With some of the best renewable energy resources in the country, Alaska has an opportunity to be a leader in their development, save communities millions of dollars in energy costs each year, and bring new revenue streams into the state's economy. As concerns about rising fossil fuel prices, energy security, and climate change increase, renewable resources play a key role in providing local, clean, and inexhaustible energy to supply Alaska's growing demand for electricity, heat, and transportation fuel. Because there are limited fuel costs associated with generating electricity and heat from renewable sources, more Alaskans are looking to resources like hydropower, wind, biomass, geothermal, solar, tides, and waves. Alaskans are also increasingly saving heat and electricity through energy efficiency and conservation measures, keeping dollars in the state's economy, creating more stable and resilient communities, and helping to achieve the state goal of 50% renewable energy by 2025.

Référence: Site WEB [akenergyauthority.org](http://www.akenergyauthority.org):

<http://www.akenergyauthority.org/Content/Publications/2013RenewableEnergyAtlasOfAlaska.pdf>, page 2

Section 1.3 : Tableau I, Calcul des économies pour un projet d'effacement de la demande réalisé par l'installation de panneaux solaires selon un scénario de 10% de la demande ; et **Section 1.3 : Tableau II** : Illustration des superficies et du nombre d'installations nécessaires pour un projet d'effacement de la demande réalisée par l'installation de panneaux solaires selon un scénario de 10% d'effacement, et illustration du nombre de litres de diesel économisés annuellement et de la réduction des émissions de CO2 économisées annuellement.

⁵³ Voir Annexe 1 : Site WEB [akenergyauthority.org](http://www.akenergyauthority.org):

<http://www.akenergyauthority.org/Content/Publications/2013RenewableEnergyAtlasOfAlaska.pdf>, page 2

⁵⁴ Voir Annexe 1 : Site WEB [akenergyauthority.org](http://www.akenergyauthority.org) :

<http://www.akenergyauthority.org/Content/Publications/2013RenewableEnergyAtlasOfAlaska.pdf>, page 2

Comme le soulignait le GRAME au dossier tarifaire R-3854-2013, il sera nécessaire de mettre en place une procédure commerciale pour le développement des ressources alternatives pour l'alimentation des réseaux autonomes à l'égard du développement de sources d'approvisionnement qui soient alternatives aux centrales thermiques.⁵⁵ La Régie se prononçait sur cette question au dossier tarifaire R-3814-2012, D-2013-037, notamment à l'égard du développement du jumelage éolien-diesel (JED)⁵⁶, et des occasions que représentent les réseaux autonomes pour tester des technologies ou des mesures à l'échelle de projets-pilotes de petite envergure, considérant que les risques financiers liés à l'essai et à l'évaluation de telles mesures sont donc limités.⁵⁷

[549] À ce sujet, la Régie réitère que le Distributeur doit développer un plan de déploiement concret et rapide de jumelage éolien-diesel (JED) en RA, pour dépôt dans le cadre du plan d'approvisionnement 2014-2023.

[550] La Régie prend acte des activités du PGEÉ proposées par le Distributeur dans les RA pour 2013. Elle approuve le budget de ces activités et note les économies d'énergie prévues qui y sont associées. Toutefois, considérant l'ampleur du déficit de plus de 200 M\$ pour l'exploitation de ces réseaux, causé par les coûts importants de production de l'électricité, et le niveau élevé des investissements qui sont requis dans ces réseaux pour répondre à la croissance de la demande à la pointe, la Régie estime insuffisants les efforts de 900 k\$ qui sont actuellement consacrés à l'efficacité énergétique et à la gestion de la demande de pointe dans l'ensemble des RA

[551] Par ailleurs, chacun des RA peut offrir l'occasion de tester des technologies ou des mesures à l'échelle de projets-pilotes de petite envergure. Les risques financiers liés à l'essai et à l'évaluation de telles mesures sont donc limités. En outre, l'impact économique des mesures d'efficacité énergétique, à l'échelle de ces réseaux, peut être considérablement plus important qu'en réseau intégré où les coûts évités sont beaucoup plus bas. La Régie encourage le Distributeur à tester et à évaluer en conditions réelles les mesures les plus prometteuses identifiées dans le rapport d'analyse du PTÉ en efficacité énergétique dans les RA. (R-3814-2012, D-2013-037 (par.551))

La Régie s'est par ailleurs prononcée en faveur au dossier R-3864-2013, cette fois ci en regard du plan d'approvisionnement, en cohérence avec ses propos au dossier tarifaire précédent :

D-2015-013 [170] Considérant ce qui précède, incluant le chapitre sur les moyens pour répondre aux besoins, le fait qu'un projet pilote de JED pourrait être rentable aux Îles-de-la-Madeleine, le niveau de maturité de l'industrie des énergies renouvelables, l'intérêt de certaines communautés à promouvoir des projets et la baisse importante des coûts de l'éolien constatée dans le dernier appel d'offres du Distributeur, la Régie estime qu'un appel de propositions pour des projets d'énergie propre dans l'ensemble des réseaux autonomes à centrale thermique pourrait permettre, d'une part, d'évaluer des économies d'échelle plus intéressantes que lors de projets pilotes séparés et, d'autre part, de connaître le potentiel économique de projets d'énergie propre non encore identifiés dans ces réseaux.

⁵⁵ R-3854-2012, C-GRAME-0014, page 24

⁵⁶ R-3814-2012, D-2013-037, par.449

⁵⁷ R-3814-2012, D-2013-037, par.551

[171] La Régie demande au Distributeur de considérer un appel de propositions s'appliquant à l'ensemble des réseaux autonomes à centrales thermiques, pour des projets d'énergie propre, incluant la biomasse, le JED, la production décentralisée de chaleur et d'électricité et tout autre projet d'énergie renouvelable et de présenter les résultats de ses analyses lors du prochain plan d'approvisionnement.

Conclusion

Le GRAME souhaite que le Distributeur indique dès le prochain dossier tarifaire, ce qu'il envisage comme stratégie pour valoriser des mesures de conversion vers des sources d'énergie renouvelable.

Cette demande s'inscrit dans les orientations gouvernementales, telles qu'énoncées à l'égard des communautés autochtones et à l'égard des options d'approvisionnement en électricité des réseaux autonomes. Dans son communiqué du 4 novembre 2015, il est question du virage à entreprendre, notamment en regard de la nouvelle politique énergétique 2016-2025, soit celle de faire profiter les différents consommateurs des possibilités offertes par la migration vers une économie verte, moins dépendante des énergies fossiles et plus écoefficiente.

Plus encore, cette nouvelle politique annonce un lien direct et cohérent entre les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de l'empreinte de carbone, des axes d'actions pour mettre en place de meilleures pratiques en matière énergétique.

Extrait (Voir Annexe 2) Politique énergétique 2016-2025 Les ministres Pierre Arcand et Geoffrey Kelley à l'écoute des représentants des communautés autochtones

QUÉBEC, le 4 nov. 2015 /CNW Telbec/ Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, M. Pierre Arcand, accompagné du ministre responsable des Affaires autochtones, M. Geoffrey Kelley, ont tenu, vendredi dernier, une rencontre avec différents représentants des communautés autochtones au sujet de la politique énergétique 2016-2025.

Cette rencontre a notamment permis de faire le point sur plusieurs enjeux d'intérêt particulier pour les Premières Nations et les Inuits. Il a entre autres été question d'acceptabilité sociale, d'options pour l'approvisionnement en électricité des communautés éloignées autrement qu'au moyen de génératrices, de développement de projets d'énergie renouvelable avec la contribution des communautés, d'incitatifs à l'acquisition de technologies vertes pour les ménages et les entreprises hors réseau, de développement économique, de partage des retombées ainsi que de soutien à l'innovation et à la démonstration de technologies de production.

« L'apport des Premières Nations et des Inuits est nécessaire à la réalisation et à la réussite de la nouvelle politique énergétique du Québec. Il y a un potentiel de partenariat socioéconomique avec les Autochtones et il est primordial pour nous que ceux-ci participent à l'élaboration de la nouvelle stratégie énergétique », a mentionné le ministre Kelley.

« L'objectif de cette politique sera de faire profiter les différents consommateurs des possibilités offertes par la migration vers une économie verte, moins dépendante des énergies fossiles et plus écoefficiente, en mettant de l'avant un nouveau modèle de

consommation et de développement économique, créateur de prospérité, de bien-être, de cohésion sociale et d'emplois, au bénéfice des familles et des entreprises », a conclu M. Arcand. (Nos soulignés)

Politique énergétique du Québec 20162025

Au terme d'un processus de consultation rassembleur et mobilisateur, le gouvernement rendra publique sa nouvelle politique énergétique 20162025 sous peu. La vision que portera cette dernière sera de faire du Québec, à l'horizon 2025, un chef de file nord-américain dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables et d'ainsi bâtir, avec l'aide des consommateurs et au service de ceux-ci, une économie nouvelle, forte et à faible empreinte carbone. La politique énergétique du Québec 20162025 mettra en place les initiatives nécessaires pour faire de cette vision une réalité.

À cet égard, une étude des ressources renouvelables présentes sur les territoires des réseaux autonomes, notamment de celles qui pourraient être disponibles par le transport, serait utile.

Le GRAME est d'avis que le Distributeur aurait avantage à promouvoir des procédures favorisant l'émergence de projets énergétiques renouvelables dans les réseaux autonomes et les prévoir dans son plan stratégique en efficacité énergétique post PGEÉ, tel que prévu par le décret 579-2015.

4.2.2 Nouvelles offres d'interventions en efficacité énergétique de type clé en main

Le Distributeur débute une approche d'implantation de mesures d'efficacité énergétique en réseaux autonomes de type clé en main (Remplacement des thermostats bimétalliques et installation de produits économiseurs d'eau dans le réseau de la Basse-Côte-Nord⁵⁸; remplacement d'ampoules extérieures à DEL aux Iles-de-la-Madeleine).

Basse-Côte-Nord

Le Distributeur et la communauté de La Romaine sont parvenus à une entente de collaboration en vue d'implanter des mesures d'efficacité énergétique dans la communauté. Ainsi, à l'automne 2015, le Distributeur remplacera les thermostats bimétalliques par des thermostats électroniques et il procédera à l'installation de produits économiseurs d'eau (pommes de douche, aérateurs à débit réduit). Le Distributeur offrira également son programme d'éclairage efficace à la clientèle du marché Affaires.

R-3922-2015, B-0042, section 3.4, page 23

Le GRAME est satisfait de cette approche, mais souhaite faire valoir l'importance de la développer pour l'ensemble des réseaux autonomes. Celle-ci pourraient par exemple viser le remplacement des équipements en fin de vie utile moins performants, et cela particulièrement dans les réseaux où le coût évité est élevé.

Concernant l'offre aux ménages à faible revenu visant les réseaux autonomes, notamment celles visant l'installation d'ampoules DEL et le remplacement de réfrigérateurs énergivores, le Distributeur nous précise que des offres similaires sont envisagées dans

⁵⁸ R-3922-2015, B-0042, section 3.4, page 23

les réseaux du Nunavut, comme l'installation d'ampoules DEL à l'extérieur, jumelée à l'installation des produits économiseurs d'eau, présentement offertes, bien que le remplacement des réfrigérateurs énergivores ne soit pas offert dans les réseaux autonomes du Nunavik.

2.6. (Réf. v.) Concernant l'offre aux ménages à faible revenu, notamment celles visant l'installation d'ampoules DEL et le remplacement de réfrigérateurs énergivores, veuillez préciser si cette offre est offerte en réseaux autonomes ?

Réponse : Le Distributeur étant toujours soucieux de tenir compte des particularités dans chacun des réseaux autonomes, il adapte son offre à chacun d'eux. Ainsi, des offres similaires sont envisagées. Par exemple, l'installation d'ampoules DEL à l'extérieur est présentement offerte et celle-ci est jumelée à l'installation des produits économiseurs d'eau. Le remplacement des réfrigérateurs énergivores n'est pas offert dans les réseaux autonomes du Nunavik, les réfrigérateurs de ces réseaux n'étant pas suffisamment vieux pour le justifier.

Le Distributeur rappelle que le remplacement de réfrigérateurs énergivores se terminera en décembre 2015. Peu de clients des réseaux autonomes se sont prévalus de cette offre malgré les efforts importants consacrés par le Distributeur à la promotion de cette mesure. (Notre souligné)

Référence : R-3933-2015, B-081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 2.6

En consultant l'étude produite par Option impact Inc. pour les réseaux du Nunavut, nous constatons qu'une portion limitée de la clientèle possède des réfrigérateurs de plus de 10 ans, bien que nous ne connaissions pas l'efficacité énergétique des réfrigérateurs de ceux achetés entre 5 et 9 ans et que la clientèle identifiée dans la catégorie Mauve, soit les clients dont la consommation annuelle est en première tranche, a une proportion plus significative de réfrigérateurs ayant plus de 10 ans.

Âge des réfrigérateurs (réfrigérateurs achetés neufs)

N = Nb total de réfrigérateurs : 207	Rouge (n=51) %	Bleu (n=35) %	Vert (n=76) %	Mauve (n=45) %
0-4 ans	63	57	67	49
Entre 5 et 9 ans	24	31	21	33
10 ans +	14	11	12	18

Source : Q.6.3 À peu près quel âge a ce réfrigérateur?

Parmi les réfrigérateurs achetés neufs, les plus vieux se retrouvent dans une proportion légèrement plus élevée dans le segment Mauve (18%) tandis que les frigos de moins de 5 ans s'y retrouvent dans une plus petite proportion (49%) que dans les autres segments.

Référence : R-3933-2015, B-0083, Annexe B, RDDR du RNCREQ, Utilisation de l'électricité selon le profil de consommation de la clientèle résidentielle du Nunavik, d'Option impact Inc., Réponse no. 24.1, page 52

De plus, il faut tenir compte selon Option impact Inc. que ces données ne peuvent pas être extrapolées à l'ensemble de la population et aucune comparaison n'est possible avec

*d'autres études.*⁵⁹ Le GRAME note que certaines mesures liées à l'efficacité énergétique ne sont pas connues des participants à l'enquête : *Le dépliant relatif à l'implantation du programme de remplacement des ampoules incandescentes, utilisé par les interviewers pour l'expliquer, n'était pas connu.*⁶⁰

Pour ce qui est du volet remplacement de réfrigérateurs énergivores, le GRAME note qu'il se terminera en décembre 2015 dans les réseaux autonomes,⁶¹ bien que cette offre ne soit pas offerte dans les réseaux du Nunavut⁶². Le Distributeur indique y avoir consacré des efforts de promotion en réseaux autonomes, outre celui du Nunavut selon notre compréhension.

Le Distributeur rappelle que le remplacement de réfrigérateurs énergivores se terminera en décembre 2015. Peu de clients des réseaux autonomes se sont prévalus de cette offre malgré les efforts importants consacrés par le Distributeur à la promotion de cette mesure. (Notre souligné)

Référence : R-3933-2015, B-081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 2.6

Compte tenu de l'importance des coûts évités dans les réseaux du Nunavut et du potentiel d'économies énergétiques restantes, le GRAME recommande que cette offre soit étendue aux réseaux du Nunavut pour la période relative à la mise en place de solutions *afin d'aider les organismes gérant les factures de 95 % de la clientèle résidentielle à orienter leurs interventions*⁶³ :

« [762] Conséquemment, la Régie demande au Distributeur de présenter, lors du dossier tarifaire 2015-2016, une ébauche de sa stratégie d'exploitation des données du projet LAD prévu être déployé dans les réseaux autonomes vers 2018, afin d'aider les organismes gérant les factures de 95 % de la clientèle résidentielle à orienter leurs interventions et, entre autres, à décourager l'usage du chauffage électrique d'appoint » (R-3854-2013 Phase 1, décision D-2014-037, par. 762) (Notre souligné)

Il y aurait lieu de s'orienter vers une offre intégrée, comme celle visant les MFR pour le remplacement des réfrigérateurs énergivores qui n'est pas offert présentement dans ces réseaux⁶⁴ et que le Distributeur s'assure d'atteindre l'ensemble du parc d'équipements de plus de 10 ans.

2.6. (Réf. v.) Concernant l'offre aux ménages à faible revenu, notamment celles visant l'installation d'ampoules DEL et le remplacement de réfrigérateurs énergivores, veuillez préciser si cette offre est offerte en réseaux autonomes ?

⁵⁹ R-3933-2015, B-0083, Annexe B, RDDR du RNCREQ, Utilisation de l'électricité selon le profil de consommation de la clientèle résidentielle du Nunavik, Rapport final, d'Option impact Inc., R no. 24.1, p. 8

⁶⁰ R-3933-2015, B-0083, Annexe B, RDDR du RNCREQ, Utilisation de l'électricité selon le profil de consommation de la clientèle résidentielle du Nunavik, d'Option impact Inc., R no. 24.1, page 84

⁶¹ R-3933-2015, B-081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 2.6

⁶² R-3933-2015, B-081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 2.6

⁶³ R-3854-2013 Phase 1, décision D-2014-037, par. 762

⁶⁴ R-3933-2015, B-081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 2.6

Réponse : Le Distributeur étant toujours soucieux de tenir compte des particularités dans chacun des réseaux autonomes, il adapte son offre à chacun d'eux. Ainsi, des offres similaires sont envisagées. Par exemple, l'installation d'ampoules DEL à l'extérieur est présentement offerte et celle-ci est jumelée à l'installation des produits économiseurs d'eau. Le remplacement des réfrigérateurs énergivores n'est pas offert dans les réseaux autonomes du Nunavik, les réfrigérateurs de ces réseaux n'étant pas suffisamment vieux pour le justifier.

Le Distributeur rappelle que le remplacement de réfrigérateurs énergivores se terminera en décembre 2015. Peu de clients des réseaux autonomes se sont prévalus de cette offre malgré les efforts importants consacrés par le Distributeur à la promotion de cette mesure. (Notre souligné)

Référence : R-3933-2015, B-081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 2.6

Concernant la présence de congélateurs dans les réseaux du Nunavut, le GRAME constate un profil différent de celui des réfrigérateurs, donc un potentiel d'économies énergétiques. En référence à la recommandation précédente, le GRAME soumet qu'un projet pilote d'une offre intégrée visant ces équipements, donc impliquant le remplacement systématique des congélateurs de plus de 10 ans par le Distributeur, pourrait être envisagé à titre de première démarche. Une analyse des résultats escomptés en réduction de la demande et des résultats d'analyse économique devraient l'accompagner.

Âge des congélateurs achetés neufs

N = Nb total de congélateurs : 195	Rouge (n=48) %	Bleu (n=36) %	Vert (n=79) %	Mauve (n=32) %
0-4 ans	33	39	44	31
Entre 5 et 9 ans	33	31	22	34
10 ans +	31	31	34	34
NSP/PR	2	0	0	0

Source : Q.6.6 À peu près quel âge a ce congélateur?

Référence : R-3933-2015, B-0083, Annexe B, RDDR du RNCREQ, Utilisation de l'électricité selon le profil de consommation de la clientèle résidentielle du Nunavik, d'Option impact Inc., Réponse no. 24.1, page 55

Conclusion

Nouvelles offres d'interventions en efficacité énergétique de type clé en main

Le GRAME est satisfait de cette approche, mais souhaite faire valoir l'importance de la développer pour l'ensemble des réseaux autonomes. Celle-ci pourraient par exemple viser le remplacement des équipements en fin de vie utile moins performants, et cela particulièrement dans les réseaux où le coût évité est élevé.

Concernant l'approche d'implantation de mesures d'efficacité énergétique en réseaux autonomes de type clé en main (Remplacement des thermostats bimétalliques et

installation de produits économiseurs d'eau dans le réseau de la Basse-Côte-Nord) et celle d'offrir son programme d'éclairage efficace à la clientèle du marché Affaires, le Distributeur nous indique que *toutes ces mesures sont offertes gratuitement*⁶⁵. Le GRAME est satisfait du virage effectué dans ces offres et des efforts déployés par le Distributeur à cet égard dans les réseaux de la Basse-Côte-Nord.

Il s'agit d'exemples d'offres intégrées pour lesquels le Distributeur s'assure de résultats concrets et directs, ce que le GRAME souhaite voir s'implanter dans les réseaux du Nunavut, compte tenu des barrières commerciales de ces réseaux.

4.2.3 Gestion de la demande en puissance

Le GRAME rappelle tout d'abord la demande de la Régie à l'égard (1) de la détermination d'un coût unitaire pour les mesures de gestion de la demande en puissance à la pointe (D-2015-018, par. 751) et (2) de présenter une mise à jour de l'analyse du PTE en puissance (D-2015-018, par. 772)

[751] La Régie demande au Distributeur de proposer, lors du prochain dossier tarifaire, un coût unitaire pour les mesures de gestion de la demande en puissance à la pointe et de présenter une version mise à jour plus complète du tableau C-2 de la pièce B-0038 du présent dossier.

[772] La Régie demande au Distributeur de présenter une mise à jour de l'analyse du potentiel technico-économique en puissance.

4.2.3.1 Nouveau projet pilote : utilisation de génératrices de clients institutionnels

Pour ce qui est de la demande du Distributeur concernant le projet pilote et l'apport des génératrices des clients institutionnels, le GRAME est d'avis qu'un tel usage peut être profitable sur un horizon de court terme, mais que les solutions de moyen et long terme doivent mettre en valeur l'exploration de mesures de conversion vers des sources d'énergie renouvelable, comme par exemple le développement de l'énergie éolienne jumelé à une autre source d'énergie en réseau autonome afin de favoriser la réduction de l'usage du diesel dans ces réseaux et cela en lien avec des coûts d'approvisionnement élevés.

Par ailleurs, afin de respecter le critère de fiabilité en puissance, le Distributeur prévoit mettre en place un programme s'adressant aux clients institutionnels détenteurs de génératrices. Des contacts ont déjà été effectués auprès de gestionnaires d'immeubles et d'équipements du secteur public du Nunavik afin d'évaluer l'opportunité de réaliser un projet pilote dès janvier 2016. Le projet pilote permettra de valider, notamment, le potentiel commercial du programme, de même que la faisabilité technique pour les clients de gérer des charges à l'aide de leurs génératrices. (Nos soulignés)

Référence : R-3933-2015, B-0042, section 3.4, Nunavik, page 22

⁶⁵ R-3933-2015, B-0081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 5.2

Concernant l'apport des génératrices du segment de sa clientèle institutionnelle, le Distributeur précise qu'il n'est pas en mesure de *se prononcer sur les modalités du programme à venir*⁶⁶, ni sur le *potentiel de réduction d'appel en puissance de ce moyen de gestion*⁶⁷, compte tenu qu'il est à l'étape de projet pilote, bien qu'il précise que ce projet *ne vise que les génératrices d'urgence*⁶⁸.

5.4. Veuillez préciser si les génératrices des clients institutionnels sont déjà utilisées pour le chauffage des locaux et de l'eau, si oui veuillez expliquer comment celles-ci pourront servir à respecter le critère de fiabilité en puissance ?

Réponse : Le projet pilote ne vise que les génératrices d'urgence. Le projet pilote permettra au Distributeur d'obtenir des informations dans le but de déterminer le potentiel de réduction d'appel en puissance de ce moyen de gestion.

Référence : R-3933-2015, B-0081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 5.4

Concernant le budget de ce programme, bien qu'il soit mis en place avec l'objectif de rencontrer les critères de fiabilité, selon le Distributeur, la gestion de la demande en puissance est une mesure d'efficacité énergétique⁶⁹. De l'avis du GRAME, cette mesure n'est pas relative à l'efficacité énergétique, mais à la gestion de la demande, puisque les clients qui s'en prévalent ne généreront pas de réduction de consommation énergétique. De plus, l'utilisation de génératrice de secours est généralement moins efficiente énergétiquement, sans compter les émissions de GES qu'elles comportent. Ce n'est certes pas une solution de plus long terme à privilégier.

Finalement, de l'avis du GRAME, l'option qui sera développée, outre les charges et les investissements nécessaires à sa mise en place, devrait être incluse dans le coût des approvisionnements pour la question des incitatifs financiers, comme c'est le cas de l'option d'électricité interruptible, des nouvelles interventions en GDP et comme pour l'option tarifaire relative aux génératrices de secours en réseau intégré.

4.2.4 Campagnes de sensibilisation à la pointe hivernale

Concernant les mesures de gestion de la puissance, le Distributeur indique poursuivre ses campagnes de sensibilisation à la pointe hivernale, notamment pour modifier certains comportements (utilisation plus judicieuse des électroménagers et de l'éclairage) aux îles-de-la-Madeleine et à Schefferville.

En plus de continuer à offrir des programmes en économie d'énergie, le Distributeur poursuivra en 2016 ses campagnes de sensibilisation à la pointe hivernale auprès de l'ensemble de la clientèle des réseaux autonomes. Ainsi, au cours de l'hiver 2015-2016, pour une deuxième année consécutive, le Distributeur a mené une campagne de sensibilisation afin d'encourager la clientèle des Îles-de-la-Madeleine ainsi que celle de

⁶⁶ R-3933-2015, B-0081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 5.3

⁶⁷ R-3933-2015, B-0081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 5.4

⁶⁸ R-3933-2015, B-0081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 5.4

⁶⁹ R-3933-2015, B-0081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 5.5

Schefferville et ses environs à consommer judicieusement l'électricité en période hivernale et particulièrement lors des périodes de pointe. (Notre souligné)

Référence : R-3933-2015, B-042, section 3.4, page 20

Concernant l'activité sensibilisation à la pointe hivernale, le GRAME demandait au Distributeur s'il pourrait envisager de tester plutôt une offre volontaire de tarification interruptible en réseaux autonomes, comme le prévoient les incitatifs financiers des programmes de charges interruptibles résidentielles et bâtiments qui relèvent des coûts d'approvisionnement et notamment de la réflexion portant sur les stratégies tarifaires en cours de processus.

Réponse : Les paragraphes 110 et 111 de la décision D-2015-153 sont explicites et montrent que cette demande dépasse les enjeux du présent dossier. Le Distributeur rappelle également à l'intervenante qu'en vertu de la décision D-2013-183, paragraphe 16, le plan d'approvisionnement est le forum approprié pour discuter des stratégies générales et du potentiel d'un portefeuille de mesures d'efficacité énergétique.

Référence : R-3933-2015, B-0081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 5.6

À cet égard le Distributeur nous renvoie à la décision de la Régie concernant plutôt les offres en efficacité énergétique, ce qui n'était pas l'objet des propos du GRAME, ceux-ci faisant référence à une offre tarifaire et aux programmes visant les incitatifs reliés aux coûts d'approvisionnement.

[110] La Régie rappelle que, dans sa décision D-2013-037, elle s'est prononcée sur la nature de ses pouvoirs quant aux programmes et mesures en efficacité énergétique⁷⁰. Elle précisait, notamment, qu'elle n'a pas le pouvoir d'imposer une mesure spécifique d'efficacité énergétique à un distributeur lorsqu'il ne réclame pas de budget à ces fins. Elle ajoutait que ce pouvoir incombe au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles. Cette conclusion a été confirmée par la Régie dans sa décision D-2013-107.

[111] Considérant les pouvoirs de la Régie en matière d'efficacité énergétique dans le cadre d'un dossier tarifaire, l'examen des programmes proposés par le Distributeur dans ses interventions en efficacité énergétique doit être fait dans le but de recommander à la Régie d'approuver ou de refuser, en totalité ou en partie, le budget demandé selon la performance des mesures et des programmes, leur rentabilité selon les tests usuels, les nouveautés introduites dans la preuve et certains suivis spécifiques.(D-2015-153)

Par ailleurs, le GRAME note que la Régie abonde dans le même sens, soit que des programmes liés à la demande, comme l'offre commerciale ou tarifaire liée à l'interruption des chauffe-eaux relève de la prévision de la demande et non des interventions en efficacité énergétique.⁷⁰

D-2015-180, [17] Par ailleurs, la Régie juge que les questions 1.7a) et 1.7b) de SÉ-AQLPA sont pertinentes. Elle considère que ces questions s'inscrivent dans le cadre de la prévision de la demande et non dans celui des Interventions en efficacité énergétique. Elles ne sont

⁷⁰ D-2015-180, [17]

donc pas visées par le paragraphe 156 de la décision D-2015-153. La Régie requiert donc du Distributeur qu'il fournisse les informations demandées.

Le GRAME soumet que les offres qui relèvent des coûts en approvisionnement sont de la compétence de la Régie, bien que le Distributeur en inscrive les coûts de développement à même le bilan de ses interventions en efficacité énergétique, ce qui pourrait être discutable compte tenu de l'objectif de ces offres, visant la réduction de la demande à la pointe et non pas des résultats en efficacité énergétique.

De telles offres impliquent une reprise de la demande en énergie. Le GRAME constate également qu'au Tableau A-3, impact énergétique 2003-2016 (GWh et MW ajoutés)⁷¹, aucun impact n'est identifié en efficacité énergétique, mais plutôt en MW ajoutés.

Concernant les campagnes de sensibilisation à la pointe hivernale, notamment pour modifier certains comportements (utilisation plus judicieuse des électroménagers et de l'éclairage) aux îles-de-la-Madeleine et à Schefferville, le GRAME constate que les réseaux du Nunavut ne semblent pas faire l'objet de mesures spécifiques comme c'est le cas pour les réseaux îles-de-la-Madeleine et Schefferville, bien que le Distributeur indique les poursuivre auprès de l'ensemble de la clientèle des réseaux autonomes,⁷² **et recommande que soient étendues au Nunavut ces mesures spécifiques.**

5.8. (Réf. iii) Concernant les campagnes de sensibilisation à la pointe hivernale, veuillez préciser si de telles campagnes seront prévues dans les autres réseaux autonomes et si le Distributeur utilisera la technologie des compteurs avancés (LAD) pour favoriser et aider sa clientèle à réduire sa demande en puissance ?

Réponse : Tel qu'il est stipulé à section 3.4 de la pièce HQD-10, document 1 (B-0042), le Distributeur poursuivra ses campagnes de sensibilisation à la pointe hivernale auprès de l'ensemble de la clientèle des réseaux autonomes. Voir également la réponse à la question 51.1 de la demande de renseignements no 3 de la Régie à la pièce HQD-16, document 1.2.

Référence : R-3933-2015, B-0081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 5.8

Concernant les résultats des sondages, le GRAME comprend que le Distributeur n'est pas en mesure de quantifier des résultats sur la consommation à la pointe du réseau en énergie et en puissance, bien qu'à terme, selon le Distributeur, un changement pourra être observé :

Réponse : Les sondages permettent au Distributeur de qualifier les résultats de ses campagnes de sensibilisation. Ces campagnes, visant à conscientiser la population à une consommation judicieuse de l'énergie, s'étalent souvent sur plusieurs années, au terme desquelles un changement durable peut être observé.

Référence : R-3933-2015, B-0081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 5.7

⁷¹ R-3933-2015, B-0042

⁷² R-3933-2015, B-0081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 5.8

Conclusion

Le GRAME soumet que la quantification des résultats sera nécessaire pour vérifier si les efforts réalisés sont suffisants pour atteindre des objectifs plus concrets pour les besoins de la pointe de ces réseaux.

Concernant l'activité sensibilisation à la pointe hivernale, il sera peut-être nécessaire d'envisager de tester une offre volontaire de tarification interruptible en réseaux autonomes, comme le prévoient les incitatifs financiers des programmes de charges interruptibles résidentielles et bâtiments qui relèvent des coûts d'approvisionnement et notamment de la réflexion portant sur les stratégies tarifaires en cours de processus.

Concernant les campagnes de sensibilisation à la pointe hivernale, notamment pour modifier certains comportements (utilisation plus judicieuse des électroménagers et de l'éclairage) aux îles-de-la-Madeleine et à Schefferville, le GRAME recommande que soient étendues au Nunavut ces mesures spécifiques.

Pour terminer, le GRAME soumet que les offres qui relèvent des coûts en approvisionnement sont de la compétence de la Régie, bien que le Distributeur en inscrive les coûts de développement à même le bilan de ses interventions en efficacité énergétique, ce qui pourrait être discutable compte tenu de l'objectif de ces offres, visant la réduction de la demande à la pointe et non pas des résultats en efficacité énergétique.

Par ailleurs, le GRAME note que la Régie semble abonder dans le même sens, soit que des programmes liés à la demande, comme l'offre commerciale ou tarifaire liée à l'interruption des chauffe-eaux relève de la prévision de la demande et non des interventions en efficacité énergétique.⁷³

D-2015-180, [17] Par ailleurs, la Régie juge que les questions 1.7a) et 1.7b) de SÉ-AQLPA sont pertinentes. Elle considère que ces questions s'inscrivent dans le cadre de la prévision de la demande et non dans celui des Interventions en efficacité énergétique. Elles ne sont donc pas visées par le paragraphe 156 de la décision D-2015-153. La Régie requiert donc du Distributeur qu'il fournisse les informations demandées.

4.3 BUDGET ET ANALYSE ÉCONOMIQUE

Le GRAME note que le Distributeur indique vouloir développer une approche intégrée spécifique à chaque réseau autonome pour la période post PGEÉ⁷⁴. Bien que les analyses économiques, les résultats des programmes en efficacité énergétique et en gestion de la puissance et de la demande, ainsi que les tests (TCTR, TP et TNT) soient toujours présentés globalement, chacun des réseaux alimentés par centrale thermique a par ailleurs ses particularités propres. Le GRAME recommande que les résultats des tests et analyses économiques soient présentés séparément par réseau autonome.

⁷³ D-2015-180, [17]

⁷⁴ R-3933-2015, B-0042, page 5

Le GRAME note que les résultats des analyses économiques démontrent la rentabilité des investissements en efficacité énergétique dans les réseaux autonomes.⁷⁵ De plus, les programmes visant ces réseaux ont un impact net à la baisse sur les tarifs du Distributeur jusqu'en 2025.⁷⁶

Pour ces raisons, le GRAME recommande l'approbation des mesures en gestion de la demande et de celles visant les interventions en efficacité énergétique de 5 M\$ pour 2016.⁷⁷

4.4 PROGRAMME D'UTILISATION EFFICACE DE L'ÉNERGIE (PUEÉ) EN RÉSEAUX AUTONOMES

Le GRAME a fait des constats et recommandations dans son rapport sur la tarification, à la section sur la tarification des réseaux du Nunavut. Sans les reprendre tous, le GRAME y recommande globalement (1) d'améliorer la promotion des avantages économiques à utiliser d'autres formes d'énergie que l'électricité, (2) d'améliorer l'offre dans le réseau du Nunavut en y étendant l'offre du volet d'entretien, réparation et dépannage à toutes les communautés du Nunavut, (3) en ajoutant l'offre pour le remplacement des systèmes de chauffage principal mazout et (4) l'avantage économique de 30 %, et cela, pour l'ensemble du réseau du Nunavut.

Concernant ce dernier point, le remboursement à la hauteur de 30 %, le Distributeur n'indique pas avoir procédé à des démarches additionnelles ou discussions auprès de la communauté Crie dans le but d'offrir au réseau au Nunavut cette option du programme commercial PUEÉ au marché Affaires pour toute la clientèle desservie sur ce territoire.

Voir le complément de réponse à la question 3.24 de la demande de renseignements no 1 du GRAME à la pièce HQD-15, document 10.3 (B-0128) du dossier R-3905-2014.

Référence : R-3933-2015, B-0081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 6.2

Le GRAME rappelle que des démarches devront être faites, du moins à l'égard de l'établissement d'une liste des clients CII communautaires ou privés qui bénéficient du PUEÉRA pour leurs besoins de chaleur, d'ici le prochain plan d'approvisionnement, permettant également d'identifier ceux qui n'en bénéficient pas.

[169] La Régie demande au Distributeur de présenter, lors du prochain plan d'approvisionnement, réseau par réseau, une liste des clients CII communautaires ou privés qui bénéficient du PUEÉRA pour leur besoin de chaleur, ainsi que ceux qui possèdent déjà des groupes électrogènes. (D-2015-0013)

Concernant les mesures d'amélioration des systèmes de chauffage au mazout dans les réseaux du Nunavut, d'amélioration de l'efficacité des appareils et de réduction du coût de la compensation pour le mazout, le GRAME note que ces offres sont offertes dans le

⁷⁵ R-3933-2015, B-0042, Tableau C-1, C-2 et C-4

⁷⁶ R-3933-2015, B-0042, Tableau C-4, Impact net sur les tarifs du Distributeur, page 43

⁷⁷ R-3933-2015, B-0042, Tableau A-2 : Budgets totaux 2003-2016 (M\$), page 32

réseau des IDLM. Compte tenu des pertes significatives dans les réseaux du Nunavut, le GRAME recommande que soit envisagé l'ajout de ces offres.

Finalement, le GRAME est favorable à l'élargissement du programme *Utilisation efficace de l'énergie (PUEÉ)* pour l'usage du propane au marché Résidentiel en 2015 et en 2016 à la clientèle Commerciale des Îles-de-la-Madeleine.

Par ailleurs, aux Îles-de-la-Madeleine, comme dans les autres réseaux autonomes alimentés par une centrale thermique, le programme *Utilisation efficace de l'énergie (PUEÉ)* continue d'être offert aux clients. Dès l'automne 2015, les aides financières et les modalités du PUEÉ seront adaptées afin d'élargir le programme à l'usage du propane au marché Résidentiel. En 2016, ce volet *Propane* du PUEÉ sera également offert à la clientèle commerciale des Îles-de-la-Madeleine. (Notre souligné) **R-3933-2015, B-042, section 3.4, Îles-de-la-Madeleine, page 22**

À cet égard, le GRAME constate que le Distributeur pourrait être favorable à un élargissement aux autres réseaux autonomes, sans préciser lesquels ont un potentiel commercial.

Le Distributeur est toujours ouvert à toute forme d'énergie qui présenterait un avantage économique par rapport à la production thermique.

Référence : R-3933-2015, B-0081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 6.1

Programme d'utilisation efficace de l'énergie (PUEÉ) en réseaux autonomes Comme l'a déjà indiqué le GRAME⁷⁸, nous réitérons la demande concernant l'élargissement du volet commercial de l'avantage économique, à l'effet que le Distributeur soumette d'autres méthodes de calculs pour déterminer une compensation pour les clients qui souhaiteraient s'effacer en partie d'un réseau autonome, via d'autres formes d'énergie, tels que la géothermie, le solaire ou de l'énergie éolienne, puisqu'aucune de ces formes d'énergie ne peut présenter de factures pour l'achat de combustible afin de recevoir la compensation de 30 %. Ainsi, au lieu de créer un incitatif sous forme d'une aide pour l'achat de panneaux solaires, la clientèle pourrait recevoir une compensation annuelle pour s'effacer du réseau.

⁷⁸ R-3854-2012, C-GRAME-0014, page 24

CONCLUSIONS

Bilan du PGEÉ 2003-2015

Considérant l'importance de la cohérence et la complémentarité des deux démarches, soit la réduction des GES et l'efficacité énergétique, le GRAME recommande que les résultats en efficacité énergétique dans les réseaux autonomes alimentés par de l'énergie émettrice de GES soient analysés séparément par RA.

Concernant la future Stratégie énergétique qui doit être déposée à l'automne 2015, de nouvelles cibles en efficacité énergétique seront à l'ordre du jour, le GRAME recommande que celles-ci soient présentées lors d'une rencontre, permettant également de présenter un bilan complet des résultats en efficacité énergétique du PGEÉ 2003-2015, par segments de clientèle, comprenant les résultats en réduction de la puissance, ainsi qu'un bilan séparé pour les réseaux autonomes, incluant les moyens qu'entend mettre en place le Distributeur pour favoriser le recours à des sources d'énergies alternatives.

Budgets et analyses économiques

Le GRAME réitère sa recommandation du dossier R-3842-2013⁷⁹ concernant la nécessité d'exclure les budgets relatifs aux charges pour les interventions en efficacité énergétique du mécanisme de partage des écarts, donc la création d'un compte d'écart puisque, comme le constate la Régie, les écarts entre le réel et la prévision impliquent que les budgets autorisés puissent ne pas être utilisés, ni reportés à une année subséquente, se traduisant par une augmentation des bénéfices du Distributeur.

Le GRAME recommande l'approbation du budget de 135 M \$ demandé par le Distributeur pour ses programmes en efficacité énergétique.

RÉSEAU INTÉGRÉ / INTERVENTIONS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2016

MARCHÉ RÉSIDENTIEL

Interventions de 2016

Globalement les priorités d'intervention de 2016 énoncées par le Distributeur répondent à certaines préoccupations du GRAME, notamment celles à l'égard de la réduction des besoins à la pointe et de la recherche de moyens dans le but d'équilibrer le bilan en puissance.

Concernant l'intention du Distributeur d'effectuer des analyses de marché dans le but de déterminer les potentiels d'économies d'énergie futurs, de l'avis du GRAME cet aspect des interventions projetées par le Distributeur est prioritaire compte tenu de la venue prochaine de la nouvelle stratégie énergétique du Québec. Ainsi le GRAME recommande que les budgets associés à Innovations

⁷⁹ R-3842-2013, C-GRAME-0011, Page 34

technologiques et commerciales de 10 M\$⁸⁰, soient approuvés par la Régie, pour leur importance stratégique.

De l'avis du GRAME, l'étude d'approches intégrées aurait avantage à être réalisée par territoire ciblé ou encore par segments (Locataires, propriétaires multilogement, propriétaires maison) de clients.

Budget et analyses économiques

Nous constatons que l'impact net du budget 2016, pour les offres du marché résidentiel, sur les tarifs du Distributeur est significativement plus élevé en 2016, qu'entre 2017 et 2023, de sorte que cet impact aura tendance à diminuer lorsque les coûts évités en approvisionnement augmenteront. Entre temps, de l'avis du GRAME, il est essentiel de s'assurer de la continuité de des mesures favorisant la transformation du marché.

Ainsi, bien que le test de neutralité tarifaire démontre un impact sur les tarifs⁸¹, le GRAME recommande que les budgets associés aux offres pour le marché résidentiel soient approuvés par la Régie pour 2016.

MARCHÉ AFFAIRES

Interventions de 2016 : Offres intégrées en efficacité énergétique pour les bâtiments et les systèmes industriels (OIEÉB et OIEÉSI)

Le GRAME accueille favorablement les améliorations apportées au programme OIEÉB, dont l'option *Conception intégrée* au volet *Sur mesure* pour les nouveaux bâtiments, de même que l'offre élargie du volet *Prescriptif* aux bâtiments jusqu'à 10 000 m².

Budget et analyse économique

Concernant la demande budgétaire pour le Marché affaires, le GRAME note une réduction des budgets demandés en 2016 à 28 M\$, comparativement aux investissements que le Distributeur anticipe réaliser en 2015, de 32 M\$⁸². Bien que nous comparions des coûts réels anticipés avec ceux budgétaires pour 2016, nous notons que le distributeur est prudent dans son estimation, la réduisant de 4 M\$.

Concernant les analyses économiques, le GRAME constate que le TCTR démontre la rentabilité pour les interventions prévues et recommande leur approbation, bien que le TNT démontre un impact à la hausse sur les tarifs.⁸³

Le GRAME recommande l'approbation du budget de 28 M\$ pour ce Marché.

⁸⁰ R-3933-2015, B-0042, page 19

⁸¹ R-3933-2015, B-0042, Tableau C-1 et Tableau C-4, Pages 41 et 43

⁸² R-3933-2015, B-0042, Tableau A-1, page 31

⁸³ R-3933-2015, B-0042, Tableau C-1, page 41

GESTION DE LA DEMANDE EN PUISSANCE

Interventions en 2016

Projet pilote Programme Charges interruptibles - Bâtiments CI

Le GRAME est satisfait de constater que le Distributeur a obtenu une bonne participation à son *projet pilote* pour la clientèle Affaires et recommande que soit étudiée la possibilité d'étendre ce programme à la clientèle institutionnelle, bien que les enjeux puissent être différents dans certains cas requérant une alimentation constante des bâtiments.

Charges interruptibles résidentielles : Programme volontaire d'interruption de l'alimentation électrique de chauffe-eau

Le GRAME est satisfait que l'objectif de participation de 100 000 clients soit ambitieux dès la première année de sa mise en place.

Concernant les objectifs visés, le GRAME est satisfait de constater qu'ils sont ambitieux dès l'hiver 2016-2017, avec 70 MW. Le GRAME note qu'avec la présence d'un peu plus de 700 000 clients, représentant 20 % de sa clientèle résidentielle, ce programme pourrait générer une interruption de puissance de l'ordre de 500 MW, soit de l'ordre du nouvel appel d'offres A/O 2015-01 visant l'achat de 500 MW de puissance, bien que celle-ci soit également associée à de l'énergie, ce qui est très encourageant et démontre les possibilités en matière de programmes commerciaux.

Bien que le TNT apparaisse négatif, le TCTR demeure positif. Dans le contexte des besoins accrus en puissance à la pointe du réseau, le GRAME est d'avis qu'une telle démarche entreprise par le Distributeur doit être maintenue et demande l'approbation de la demande budgétaire.

Sensibilisation à la pointe hivernale et structure tarifaire

Le GRAME salue les efforts de sensibilisation à la pointe hivernale 2014-2015 du Distributeur et note que ce dernier prévoit poursuivre la campagne pour 2015-2016 tout en étant complémentaire au déploiement du nouveau programme *Charges interruptibles résidentielles*.⁸⁴

Cependant, le GRAME constate que l'approche pour la sensibilisation à la pointe n'a pas été élargie à une réflexion plus globale visant à mettre à contribution les compteurs intelligents, alors que bon nombre des programmes de sensibilisation à la pointe en Amérique du Nord utilisent les CNG de nombreux territoires américains ont mis sur pied des programmes combinant les appels au public et la réduction de la facture, en se basant sur la consommation moyenne des foyers qui y adhèrent grâce aux compteurs intelligents. De plus, ces moyens relèvent de la gestion de la demande en étant intégrés dans la structure tarifaire et non pas dans les interventions relatives à l'efficacité énergétique.

⁸⁴ R-3933-2015, HDQ-10, doc. 1, p.18

Dans le contexte actuel, où d'une part, la gestion de la pointe demeure un défi constant pour réduire drastiquement une demande croissante et où, d'autre part, des réflexions sont présentement amorcées pour développer une nouvelle structure tarifaire avec le défi d'envoyer un signal de prix aux clients sans pénaliser les MFR, le GRAME est d'avis que la sensibilisation à la pointe avec un incitatif financier doit être étudiée.

Budget et analyse économique – Gestion de la demande

Pour l'ensemble des interventions en gestion de la demande, un budget total de 31 M\$⁸⁵ est demandé, mais n'inclut pas les incitatifs financiers, puisqu'ils sont *comptabilisés dans les coûts d'approvisionnement, au même titre que ceux accordés aux clients Grande puissance et Affaires qui adhèrent aux options d'électricité interruptible.*⁸⁶

Conclusion gestion de la demande en puissance

Le GRAME est d'avis que les offres qui relèvent des coûts en approvisionnement sont de la compétence de la Régie, bien que le Distributeur en inscrive les coûts de développement à même le bilan de ses interventions en efficacité énergétique, ce qui pourrait être discutable compte tenu de l'objectif de ces offres, visant la réduction de la demande à la pointe et non pas des résultats en efficacité énergétique. Le GRAME souhaite obtenir une opinion de la Régie concernant les programmes visant la gestion de la demande en puissance pour les fins de ses interventions futures sur ces aspects.

Pour conclure, le GRAME recommande l'approbation du budget relatif aux interventions en gestion de la demande en puissance de 31 M\$.

RÉSEAUX AUTONOMES / INTERVENTIONS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Résultats en efficacité énergétique

Compte tenu du fait que les prévisions pour 2015 ne représentent pas les résultats réels, le GRAME est d'avis qu'une connaissance plus segmentée des résultats sera bénéfique pour favoriser l'amélioration des résultats à venir en réseaux autonomes et comprendre leur évolution par réseau et cibler les réseaux pour lesquels peu de résultats auraient été constatés.

Considérant la venue de la nouvelle stratégie énergétique du Québec et des cibles en réduction de GES du PACC, le GRAME est d'avis que ces considérations doivent servir de guide dans les choix retenus pour l'amélioration des offres en efficacité énergétique.

Pour ce qui est des nouvelles stratégies et orientations du Distributeur, le GRAME les accueille très favorablement.

⁸⁵ R-3933-2015, B-0042, Tableau A-1, Page 31

⁸⁶ R-3933-2015, B-0068, Réponse à la question 27.1 de la Régie, page 70

Interventions en efficacité énergétique, mesures de conversion et gestion de la demande

Les mesures de conversion vers des sources d'énergie

Le GRAME comprend que des options de conversion seront étudiées en collaboration avec les communautés⁸⁷ et fera des représentations à ce moment sur les choix retenus. Mais compte tenu des pertes de chaleur, notamment des fenêtres et des portes dans ces réseaux pour la clientèle utilisant du chauffage d'appoint⁸⁸, il est prioritaire de résoudre tout d'abord et prioritairement ce problème et de rechercher la mise en place d'un programme s'attaquant à ce problème directement.

Finalement, le GRAME recommande de combiner la nouvelle offre de chauffage d'appoint au programme *Utilisation efficace de l'énergie* (PUEÉ), notamment pour ce qui est de l'avantage économique de 30 %.

Mesure de conversion pour la consommation de base

Le GRAME souhaite que le Distributeur indique dès le prochain dossier tarifaire, ce qu'il envisage comme stratégie pour valoriser des mesures de conversion vers des sources d'énergie renouvelable.

Cette demande s'inscrit dans les orientations gouvernementales, telles qu'énoncées à l'égard des communautés autochtones et à l'égard des options d'approvisionnement en électricité des réseaux autonomes. Dans son communiqué du 4 novembre 2015, il est question du virage à entreprendre, notamment en regard de la nouvelle politique énergétique 2016-2025, soit celle de faire profiter les différents consommateurs des possibilités offertes par la migration vers une économie verte, moins dépendante des énergies fossiles et plus écoefficiente.

Nouvelles offres d'interventions en efficacité énergétique de type clé en main

Le GRAME est satisfait de cette approche, mais souhaite faire valoir l'importance de la développer pour l'ensemble des réseaux autonomes. Celle-ci pourrait par exemple viser le remplacement des équipements en fin de vie utile moins performants, et cela particulièrement dans les réseaux où le coût évité est élevé.

Concernant l'approche d'implantation de mesures d'efficacité énergétique en réseaux autonomes de type clé en main, le GRAME est satisfait du virage effectué dans ces offres et des efforts déployés par le Distributeur à cet égard dans les réseaux de la Basse-Côte-Nord.

⁸⁷ R-3933-2015, B-0081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 5.1

⁸⁸ R-3933-2015, B-0083, Annexe B, RDDR du RNCREQ, Utilisation de l'électricité selon le profil de consommation de la clientèle résidentielle du Nunavik, d'Option impact Inc., Réponse no. 24.1, page 29

Gestion de la demande en puissance

Nouveau projet pilote : utilisation de génératrices de clients institutionnels

Pour ce qui est de la demande du Distributeur concernant le projet pilote et l'apport des génératrices des clients institutionnels, le GRAME est d'avis qu'un tel usage peut être profitable sur un horizon de court terme, mais que les solutions de moyen et long terme doivent mettre en valeur l'exploration de mesures de conversion vers des sources d'énergie renouvelable, comme par exemple le développement de l'énergie éolienne jumelé à une autre source d'énergie en réseau autonome afin de favoriser la réduction de l'usage du diesel dans ces réseaux.

Concernant le budget de ce programme, bien qu'il soit mis en place avec l'objectif de rencontrer les critères de fiabilité, selon le Distributeur, la gestion de la demande en puissance est une mesure d'efficacité énergétique⁸⁹. De l'avis du GRAME, cette mesure n'est pas relative à l'efficacité énergétique, mais à la gestion de la demande, puisque les clients qui s'en prévalent ne généreront pas de réduction de consommation énergétique.

Finalement, de l'avis du GRAME, l'option qui sera développée, outre les charges et les investissements nécessaires à sa mise en place, devrait être incluse dans le coût des approvisionnements pour la question des incitatifs financiers, comme c'est le cas de l'option d'électricité interruptible, des nouvelles interventions en GDP et comme pour l'option tarifaire relative aux génératrices de secours en réseau intégré.

Campagnes de sensibilisation à la pointe hivernale

Concernant les campagnes de sensibilisation à la pointe hivernale, notamment pour modifier certains comportements (utilisation plus judicieuse des électroménagers et de l'éclairage) aux îles-de-la-Madeleine et à Schefferville, le GRAME recommande qu'elles soient étendues au Nunavut ces mesures spécifiques.

De plus, il sera peut-être nécessaire d'envisager de tester une offre volontaire de tarification interruptible en réseaux autonomes, notamment dans le cadre de la réflexion portant sur les stratégies tarifaires en cours de processus.

Pour terminer, le GRAME soumet que les offres qui relèvent des coûts en approvisionnement sont de la compétence de la Régie, bien que le Distributeur en inscrive les coûts de développement à même le bilan de ses interventions en efficacité énergétique, ce qui pourrait être discutable compte tenu de l'objectif de ces offres, visant la réduction de la demande à la pointe et non pas des résultats en efficacité énergétique.

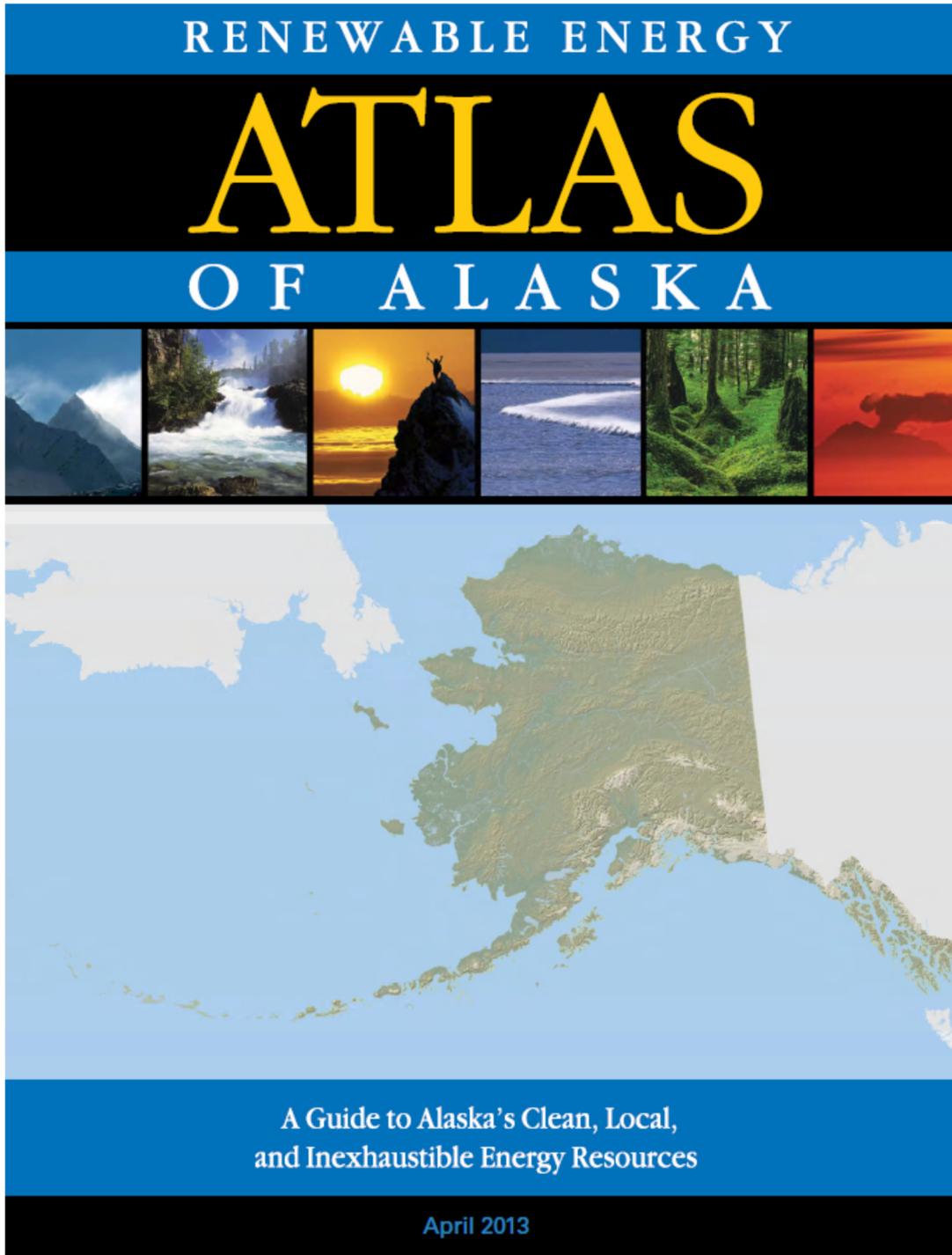
⁸⁹ R-3933-2015, B-0081, Réponses à la demande de renseignements no 2 du GRAME, RDR 5.5

Programme d'utilisation efficace de l'énergie (PUEÉ) en réseaux autonomes

Comme l'a déjà indiqué le GRAME⁹⁰, nous réitérons la demande concernant l'élargissement du volet commercial de l'avantage économique, à l'effet que le Distributeur soumette d'autres méthodes de calculs pour déterminer une compensation pour les clients qui souhaiteraient s'effacer en partie d'un réseau autonome, via d'autres formes d'énergie, tels que la géothermie, le solaire ou de l'énergie éolienne, puisqu'aucune de ces formes d'énergie ne peut présenter de factures pour l'achat de combustible afin de recevoir la compensation de 30 %. Ainsi, au lieu de créer un incitatif sous forme d'une aide pour l'achat de panneaux solaires, la clientèle pourrait recevoir une compensation annuelle pour s'effacer du réseau.

⁹⁰ R-3854-2012, C-GRAME-0014, page 24

**ANNEXE 1: THE RENEWABLE ENERGY ATLAS OF ALASKA, SITE WEB
AKENERGYAUTHORITY.ORG:**





The Renewable Energy Atlas of Alaska is designed as a resource for the public, policy makers, advocates, landowners, developers, utility companies and others interested in furthering the production of electricity, heat and fuels from hydro, wind, biomass, geothermal, solar, and ocean power resources. Produced with the use of geographic information system (GIS) technology, this Atlas brings together renewable resource maps and data into a single comprehensive publicly available document. The maps contained in this Atlas do not eliminate the need for on-site resource assessment. However, they do provide an estimate of the available resources.

The Atlas is posted on the Alaska Energy Authority (AEA) website, akenergyauthority.org, and the Renewable Energy Alaska Project (REAP) website, realaska.org. The revised map data is expected to be available by December 2013 in interactive format at the State of Alaska's energy inventory website at akenergyinventory.org.

Table of Contents

Alaska's Energy Infrastructure	2
Biomass.....	6
Geothermal.....	8
Hydroelectric.....	10
Ocean and River Hydrokinetic.....	12
Solar.....	14
Wind	16
Renewable Energy Fund.....	18
Renewable Energy Fund Project Highlights.....	20
Renewable Energy Policies.....	22
Energy Efficiency.....	26
Energy Efficiency Program Highlights.....	28
Glossary.....	30
Data Sources	32
For More Information.....	33
Acknowledgments and Thanks	33

Photo Credits

Above, left to right: Doug Ogden, Jim D. Barr, Michael DeYoung, Danny Daniels, Michael DeYoung, Doug Ogden.

Below, left to right: Marsh Creek LLC, Cordova Electric Cooperative, Alaska Energy Authority, Todd Paris/UAF, Alaska Energy Authority, Chena Hot Springs Resort.

Photographs by Doug Ogden, Jim D. Barr, Michael DeYoung, and Danny Daniels, © 2013 by the photographers/Alaska Stock.



Why Renewable Energy is Important

Renewable resources, over the long term, can provide energy at a known cost that can hedge against volatile fuel prices and dampen the effects of inflation. With some of the best renewable energy resources in the country, Alaska has an opportunity to be a leader in their development, save communities millions of dollars in energy costs each year, and bring new revenue streams into the state's economy.

As concerns about rising fossil fuel prices, energy security, and climate change increase, renewable resources play a key role in providing local, clean, and inexhaustible energy to supply Alaska's growing demand for electricity, heat, and transportation fuel. Because there are limited fuel costs associated with generating electricity and heat from renewable sources, more Alaskans are looking to resources like hydropower, wind, biomass, geothermal, solar, tides, and waves. Alaskans are also increasingly saving heat and electricity through energy efficiency and conservation measures, keeping dollars in the state's economy, creating more stable and resilient communities, and helping to achieve the state goal of 50% renewable energy by 2025.

ANNEXE 2 : POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2016-2025 LES MINISTRES PIERRE ARCAND ET GEOFFREY KELLEY À L'ÉCOUTE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES, 4 NOVEMBRE 2015

4/11/2015 Politique énergétique 2016-2025 - Les ministres Pierre Arcand et Geoffrey Kelley à l'écoute des représentants des communautés autochtones - Portail Q...



Portail Québec

Politique énergétique 2016-2025 - Les ministres Pierre Arcand et Geoffrey Kelley à l'écoute des représentants des communautés autochtones

QUÉBEC, le 4 nov. 2015 /CNW Telbec/ - Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, M. Pierre Arcand, accompagné du ministre responsable des Affaires autochtones, M. Geoffrey Kelley, ont tenu, vendredi dernier, une rencontre avec différents représentants des communautés autochtones au sujet de la politique énergétique 2016-2025.

« Les partenaires autochtones sont des acteurs clés du développement énergétique de notre province. Nous avons donc présenté notre vision des grandes orientations aux leaders d'une vingtaine de communautés, et je suis heureux d'avoir pu recueillir leurs commentaires qui nous permettront d'avancer dans notre réflexion », a mentionné le ministre Arcand à sa sortie de la rencontre.

Cette rencontre a notamment permis de faire le point sur plusieurs enjeux d'intérêt particulier pour les Premières Nations et les Inuits. Il a entre autres été question d'acceptabilité sociale, d'options pour l'approvisionnement en électricité des communautés éloignées autrement qu'au moyen de génératrices, de développement de projets d'énergie renouvelable avec la contribution des communautés, d'incitatifs à l'acquisition de technologies vertes pour les ménages et les entreprises hors réseau, de développement économique, de partage des retombées ainsi que de soutien à l'innovation et à la démonstration de technologies de production.

« L'apport des Premières Nations et des Inuits est nécessaire à la réalisation et à la réussite de la nouvelle politique énergétique du Québec. Il y a un potentiel de partenariat socioéconomique avec les Autochtones et il est primordial pour nous que ceux-ci participent à l'élaboration de la nouvelle stratégie énergétique », a mentionné le ministre Kelley.

« L'objectif de cette politique sera de faire profiter les différents consommateurs des possibilités offertes par la migration vers une économie verte, moins dépendante des énergies fossiles et plus écoefficiente, en mettant de l'avant un nouveau modèle de consommation et de développement économique, créateur de prospérité, de bien-être, de cohésion sociale et d'emplois, au bénéfice des familles et des entreprises », a conclu M. Arcand.

Politique énergétique du Québec 2016-2025

Au terme d'un processus de consultation rassembleur et mobilisateur, le gouvernement rendra publique sa nouvelle politique énergétique 2016-2025 sous peu. La vision que portera cette dernière sera de faire du Québec, à l'horizon 2025, un chef de file nord-américain dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables et d'ainsi bâtir, avec l'aide des consommateurs et au service de ceux-ci, une économie nouvelle, forte et à faible empreinte carbone. La politique énergétique du Québec 2016-2025 mettra en place les initiatives nécessaires pour faire de cette vision une réalité.

Source :

Véronique Normandin
Attachée de presse
Cabinet du ministre de l'Énergie et des
Ressources naturelles, ministre responsable du Plan Nord
418 643-7295

Chantal Gauvin
Attachée de presse
Cabinet du ministre responsable des affaires autochtones
418 643-3166

<http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?aiquillage=ajd&lang=fr&idArticle=2311048837>

1/2